

**INVENTAIRE DU PATRIMOINE
RELIGIEUX DE
SAINT-VALLIER-DE-THIERY**

Daniel THIERY

Le recensement systématique de tous les monuments et objets religieux de Saint-Vallier-de-Thiey a donné lieu à une fiche de recensement pour chaque élément, comportant situation, description et mesures éventuelles, photos, état actuel et propriétaire.

Aujourd'hui subsistent six bâtiments en bon état : l'église paroissiale et les chapelles Sainte-Luce, Saint-Jean, Saint-Pons, Sainte-Brigitte et du Saint-Esprit. Sont encore réservées au culte : l'église et les chapelles Sainte-Luce, Saint-Jean et Saint-Pons. La chapelle Sainte-Brigitte a été convertie en monuments aux morts et celle du Saint-Esprit en salle de réunions, d'expositions et de cinéma. Les archives révèlent quatre autres édifices disparus.

Trente-deux tableaux et statues ont été recensés, dont vingt-et-un à l'église, sept à Sainte-Luce, deux à Saint-Pons et deux à Saint-Jean. Les tableaux sont au nombre de dix dont un Chemin de Croix, les statues quinze, ainsi que cinq bustes reliquaires et deux Christ en croix. Quatorze autres éléments sont signalés par les archives, disparus au cours des trois derniers siècles

Actuellement il a été recensé quatre oratoires et quinze croix, soit un total de dix-neuf éléments. Ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire, placés au bord des routes et chemins, à des cols. Deux oratoires et une croix cités au XIXe siècle, n'ont pas laissé de traces, sinon par des noms de quartiers, rappelant leur existence.

Le second travail fut l'analyse des textes d'archives et des sources bibliographiques, des cartes anciennes et modernes. Plusieurs sources se sont offertes. Les archives départementales, particulièrement la série G, avec les visites pastorales des évêques de l'ancien diocèse de Grasse, du début XVIe siècle au milieu XVIIe siècle, ont apporté des renseignements majeurs. Ces visites citent et décrivent les autels, tableaux et retables, les chapelles et leur ameublement. En même temps, se dévoilent l'organisation de la paroisse, l'ordonnance des confréries, les cultes et dévotions particulières, les abus et déviations des habitants.

Une deuxième source importante est constituée par les archives paroissiales, heureusement conservées, couvrant la période 1748-1906. On y relève l'élection des marguilliers et recteurs des confréries et de la Fabrique, les comptes des confréries des autels et chapelles de la paroisse et de la chapelle des Pénitents. De nombreux renseignements sont apportés, en particulier sur les réparations et entretiens de l'église, des autels et des chapelles, sur l'achat des objets de culte et des statues. Ces archives renseignent également sur les rapports existant entre les curés et les paroissiens, entre les curés et l'administration communale.

Les archives communales ont apporté également leur lot d'indices avec les cadastres et les noms des quartiers, avec les entretiens des chemins ruraux, avec les délibérations du conseil municipal sur les réparations à effectuer à l'église et aux chapelles. Enfin, de menus détails, comme la citation d'une croix ou d'un oratoire, l'évocation des pèlerinages à Sainte-Luce et à Saint-Jean, ont été fournis par les historiens et archéologues de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.

Le XXe siècle est malheureusement mal représenté, tant dans le domaine des archives paroissiales que dans le domaine des relations historiques. Cette faiblesse a été compensée par le témoignage de quelques « anciens » du village, ayant encore une mémoire vivace du vécu religieux de cette époque.

Si l'inventaire du patrimoine religieux avait pour but un recensement systématique accompagné des sources d'archives, son second but était de tenter de réaliser une synthèse de l'organisation de l'univers religieux de la communauté d'habitants de Saint-Vallier-de-Thiey au cours des siècles.

Par organisation, nous entendons ce qui a sous-tendu la création, l'intention et la pérennité des lieux et objets de la vie religieuse de la communauté. Chaque édifice, chaque objet, chaque réalisation possède un sens particulier, apporte un message, qui non seulement a marqué ceux qui les ont réalisés, mais a laissé leur empreinte sur les générations suivantes. Nous découvrirons un ensemble cohérent, qui a non seulement marqué le paysage, mais façonné les esprits pour créer à la fois un espace organisé, mais également une mentalité collective unique. D'où il ressort que cette organisation est intimement liée à la vie économique du terroir. Elle embrasse tout le territoire,

aussi bien dans l'intérieur du village et de ses abords que de tout l'espace rural. L'univers religieux est en symbiose totale avec les voies de communication, les quartiers agricoles et pastoraux, les montagnes, les sources et les rivières, les conditions climatiques. L'ensemble forme une image où les valeurs matérielle et spirituelle sont intimement liées, conditionnées l'une par l'autre, l'une pour l'autre.

Cet univers religieux s'est construit au fil des siècles, abandonnant certaines pratiques, adoptant d'autres selon le « goût du jour », mais toujours avec le même esprit d'efficacité et de cohérence. On peut remarquer parfois des ruptures conséquentes, statues-images remplaçant les tableaux-images par exemple. On peut repérer également différentes strates d'apports successifs, les plus lointaines semblant figées, comme inutiles en regard des nouvelles plus attractives, mais toujours là, présentes, comme si l'on ne pouvait se passer de si anciennes protections tutélaires.

La synthèse suivante sur l'organisation de l'univers religieux va tenter cette approche au-delà des objets et des édifices qui ne sont pas vides de sens. L'Homme, dans son rapport intime avec Dieu, la Communauté dans son expression commune avec le Divin, vont peut-être se dévoiler et nous apporter la révélation de ce que fut cette Communauté, de ce qu'elle a hérité et de ce qu'elle nous transmet encore aujourd'hui.

• Eglises et territoires

Aujourd'hui Saint-Vallier présente une seule église, l'église paroissiale, au centre du village. On peut dater relativement facilement la création et l'édification de l'église de Saint-Vallier du milieu du XIIe siècle, grâce à son architecture ainsi que par les textes d'archives¹. Elle fait partie d'un *castrum*, village fortifié, correspondant à un système d'« *incastellamento* » bien connu durant cette période. Mais la mention de l'*ecclesia sancti Valerii* en 1061², dans la *villa* de Cavagne, laisse envisager également qu'avant la construction de l'église et du « château » au XIIe siècle, existait déjà un lieu de culte dédié à saint Vallier, et qu'ensuite un village fortifié s'est installé autour de ce lieu avec construction d'une église plus importante³.

Une tradition de fondation lérinienne semble également apparaître. Le fait que le nom d'un saint lérinien⁴ ait été donné comme nom au village laisse envisager une création originelle à partir d'une christianisation par Lérins. Ce saint a donné son nom au village, signe qu'une église dédiée à ce saint existait avant la création du *castrum*. Il fait partie de ces saints que l'on peut qualifier de « saint originel » ou « saint local », « parce qu'il est lié à la christianisation du pays »⁵. Cette première église est implantée en milieu ouvert, non fortifié, faisant partie du premier réseau paroissial⁶. Lérins, après la donation de 1061, continue son rôle jusqu'en 1242, date où Saint-Vallier échoit au chapitre d'Antibes, mais continue cependant à recevoir jusqu'à la date de 1302 « une pension annuelle de quatre livres sur le château de Saint-Vallier »⁷.

Si les trois derniers étages du clocher ont été édifiés en même temps que la nef romane, le soubassement présente un appareil différent et semble appartenir à une époque antérieure. Peut-il

¹ AEA, p. 124 et 126 : 1176, l'évêque d'Antibes forme le *castrum* de Saint-Vallier. *Alpes Romanes*, Zodiaque, p. 62 : « *l'église primitive date du XII^e siècle* ».

² CL n° 143 et ADAM H 1057 : « *ecclesia sancti Valerii* ».

³ J.-C. Poteur et Ch.-L. Salch, « Les villages à nom de saint en Provence Orientale au Moyen Age », dans : *Actes des Ires Journées d'Histoire Régionale, 1984*, Mouans-Sartoux, 1985, p. 74 : « *sur le territoire de l'oppidum de Rocca-Dura, qui échappe partiellement à leur contrôle, les princes d'Antibes fondent une église paroissiale dédiée à Saint-Vallier. En 1061 ils la dotent et la confient à l'abbaye de Lérins. Puis vers 1176, au cours des luttes qui opposent les aristocrates au comte et à son agent l'évêque, celui-ci la fortifie et forme un castrum. En 1242, lors du partage des biens de l'église d'Antibes, il échoit au chapitre* ».

⁴ Saint Vallier est vraisemblablement le moine de Lérins qui fut le 2^{ème} évêque d'Antibes après Armentaire, martyrisé vers 473 (F. Trouche, *Ephémérides des saints de Provence*, Marcel Petit – C.P.M. 1992, p 31).

⁵ M.-H. Froeschlé-Chopard, *Espace et sacré en Provence (XVI^e-XX^e siècle)*, Cerf, Paris, 1994, p. 49 et 58

⁶ Jean-Claude et Catherine Poteur, « Les premières églises paroissiales en Provence orientale », dans *Mém. IPAAM*, t. XXXVIII, 1996, p. 93-106.

⁷ ADAM H 694, *échange entre le chapitre de Grasse et l'abbaye de Lérins*.

être le reliquat de la chapelle baptismale de la première église sur lequel fut édifié ensuite le clocher-tour⁸ ? Des éléments divers ont été mis au jour, soit dans la base du clocher, soit à proximité immédiate : vases en céramique sigillée, tuiles à rebords⁹. Nous-mêmes, en 1996, lors de l'ouverture d'une porte pratiquée dans la base du clocher, nous avons repéré des débris de tuiles à rebords et des fragments de marbre orné de décor à chevrons qui avaient été extraits du sous-sol du clocher.

Tous ces éléments sont caractéristiques d'une église ayant été fondée lors de la création du premier réseau paroissial, selon la définition proposée par J.-C. Poteur¹⁰ :

- « antériorité d'une présence antique.
- Installation sur un site très ouvert, n'ayant pas de caractéristique militaire.
- Présence actuelle ou ancienne, d'un clocher-tour médiéval accolé à la dernière travée de la nef ».

En 1242, le castrum et l'église de Saint-Vallier échoient au chapitre d'Antibes, puis de Grasse¹¹ qui les conserveront jusqu'à la Révolution. L'entretien de l'église est assuré par le chapitre de Grasse qui, en 1448, fait appel à un ouvrier lombard pour réparer le toit de l'église¹². En 1541, on envisage d'agrandir l'église et l'on ajoute une nef secondaire au sud de la première¹³. Les travaux sont achevés en 1555 comme l'indique la date gravée sur la porte sud. Le collatéral est composé de trois travées reposant sur deux gros piliers cylindriques. En 1667, comme l'indique la date gravée au haut de la porte ouest, on ajoute une 4e travée venant s'équilibrer avec la façade ouest de la nef primitive où l'on installe une nouvelle porte à pilastres doriques et pinacle. Enfin, au début du XVIIIe s. on adjoint une sacristie collée en partie sur l'abside. L'église ne subira ensuite plus aucune modification, à part le mobilier que nous examinerons plus loin. Seul le clocher sera surélevé et agrémenté d'un campanile en fer forgé en 1874¹⁴.

L'architecture révèle une autre église médiévale. Il s'agit de la chapelle Sainte-Luce dont la nef latérale, par son style, dévoile une création courant XIe siècle et peut-être même préromane¹⁵. Elle est implantée en un milieu ouvert, non fortifié, et fait partie de ces églises précastrales ayant constitué le premier réseau paroissial¹⁶. Il s'agissait d'un lieu de culte réunissant une communauté avec un prêtre desservant, baptistère et cimetière. La première citation de la chapelle date de 1605 où elle est dite « hors la ville »¹⁷. Mais la mention du « nauc de Santa Lucia » en 1490 révèle qu'une source portait le nom de la sainte et qu'il existait donc un monument dédié à sainte Luce¹⁸.

⁸ Jean-Claude et Catherine Poteur, *art. cit.*

⁹ Michel Compan, *Les sites romains des Alpes-Maritimes, mise à jour de la F.O.R.*, Aix, 1980, p. 229 : « dans le village, place du four, sondages, au début du siècle, menés par C Bottin : vases en céramique sigillée de la Graufesenque ».

¹⁰ Conseil général des Alpes-Maritimes, *Inventaire du canton de Coursegoules*, Recherches Régionales, 2000, n° 153, p. 21

¹¹ Clouzot, *Pouillés des Provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, 1928, p. 271.

¹² ADAM G 895, 14 mai 1448. Prix fait pour le toit de l'église où « maître Romerius de Connis in Lombardio » est chargé, pour le prix de 8 florins, de remplacer les lauzes, « lauzas », par des tuiles et du mortier, « cum tegulis et morterio et callada ».

¹³ ADAM G 895, *réparations, augmentation et entretènement de l'église paroissiale dudict lieu*.

¹⁴ ADAM E Saint-Vallier 9 M 1.

¹⁵ M.H. Froeschlé-Chopard, *Espace et sacré en Provence*, Cerf, 1994, p. 83-85 : « la chapelle Sainte-Luce, à Saint-Vallier, n'est mentionnée dans aucun texte médiéval. Elle est constituée de deux nefs perpendiculaires, l'une médiévale, l'autre moderne. L'extrémité de la nef médiévale constitue la chapelle latérale du bâtiment moderne orientée nord-sud. La nef médiévale accuse les caractères du premier âge roman : appareil petit et régulier, arc d'entrée en anse de panier légèrement outrepassé ».

M.-H. Froeschlé-Chopard et J.-C. Poteur, « Les Romérages en Provence orientale au XVIIIe siècle : expression d'une culture populaire », dans *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1^{er}-2^e trimestre 1978, p. 188 : « on a donc ici une chapelle construite au milieu du XVIIe siècle, englobant un lieu de culte médiéval, peut-être préroman ».

¹⁶ Voir notes 6 et 10.

¹⁷ ADAM G 17, f° 58-69, visite pastorale du 27 juin 1605.

¹⁸ Bres Giuseppe, *Da un archivio natarile di Grassa*, Nice, 1907, t. 2, XXXVI, p. 53 : « item que tos los pras que son sotto lod. camin real et iusta lo nauc de Santa Lucia ».

Ce « nauc » est l'actuelle Fontaine des Prés, située sur le bord de l'ancien chemin royal et à 300 m à l'est de la chapelle.

La seule description ancienne de la chapelle est celle donnée par la visite pastorale du 29 octobre 1679¹⁹ : « nous aurions esté à la chapelle Ste Luce distante du dit lieu d'environ mille pas, construite par deux nefes, fermée de deux portes et percée de trois ouvertures sans estre garnies d'aucune vitre ni fil de recharde ». La nef nord-sud a dû être construite en 1562 comme le signale la date gravée sur le linteau de la porte sud. Un porche ou auvent a pu être établi en 1650 comme en témoigne la date gravée sur la clef de la voûte de l'arc est²⁰.

On reconnaît également une autre église dans le *castrum* de la Motte, « *ecclesia de Mota* », associée à un « monastère ». Elle n'est citée que trois fois, début et milieu XIIIe siècle²¹ et semble apparaître complètement ruinée d'après la mention de 1605²². Sa fonction de lieu de culte et de rassemblement d'une communauté a disparu lors de son rattachement, en 1242, au *castrum* de Saint-Vallier. Si son emplacement est à situer sur le site de la chapelle Saint-Jean actuelle, elle aurait été établie dans un milieu ouvert, non fortifié, au pied du *castrum*, fait qui ne la rattache pas nécessairement au premier réseau paroissial.

Quant à la dénomination « monastère », largement reprise et amplifiée par la tradition²³, elle pourrait s'expliquer par le texte de 1242 où Fida cède sa seigneurie de la Motte à l'évêque d'Antibes, ce dernier se chargeant en contrepartie de la dette de 3 000 sous que Fida devait au monastère de Valbonne. A quel titre ce monastère est-il partie prenante dans cette seigneurie ? C'est ce qu'il resterait à découvrir. A la fin de la donation, il est clairement indiqué que l'évêque d'Antibes et le monastère de Valbonne doivent participer « en nourriture et vêtement et en tout ce qui sera justement nécessaire », à Algaraud « ici présent » et pour « l'église », cet Algaraud devant être le moine desservant l'église de la Motte²⁴. Nous pourrions être alors en présence d'un prieuré dépendant de cette abbaye, mais il n'apparaît dans aucun texte, du moins à notre connaissance. L'abbaye chalaisienne de Valbonne fut édifiée en 1199 par l'abbé Guillaume, abbé de l'abbaye de Prads. Or le site de l'église de la Motte est situé à proximité immédiate de la voie menant de Prads à Valbonne. Ce site est également typique des installations des moines de Chalais : vallée sauvage, aux abords immédiats d'une rivière, dans un terroir de montagne propre au travail des moines bûcherons et d'éleveurs de moutons²⁵.

La toponymie et une mention de 1749 concernant la chapelle Saint-Paul révèlent peut-être une ancienne église, mais sans certitude. Le toponyme est attesté en 1569 sous la forme du « relarguier autour du puits de St-Paul »²⁶. On le retrouve en 1655 et en 1742 avec l'appellation « quartier de Saint Paul »²⁷. La chapelle est mentionnée en 1749 lors de réparations aux terrasses de

¹⁹ ADAM G 24, f° 31.

²⁰ Ces deux dates de 1562 et de 1650 demandent une confirmation par des textes d'archives, pour l'instant introuvables.

²¹ Bouche, *Chorographie*, t. 1, p. 298, vers 1200. Doublet, AEA, n° 187, 1^{er} mai 1242. Clouzot, *ouv. cit.*, p. 271, 3 septembre 1242.

²² ADAM G 17, f° 69 r°, visite pastorale du 27 juin 1605 : « nous nous sommes transportés à une vieille massour appelée S. Jehan. Le commun bruict il y a heu une église dit monastère. Avons ordonné que au lieu ou estoit lad église, une croix de bois pour marquer ».

²³ ADAM E Saint-Vallier BB 12, 3 décembre 1786, f° 61 : « au terroir de la terre de la Moute appelée Monestier ». ADAM E Saint-Vallier 4 O 10, 6 octobre 1939, classement du chemin de Siagne : « les ruines du monastère du Marinon ». C.A.F., 1880, n° 1, p. 48 : « couvent habité par des Templiers ». Guebhard A. « Ponadiou », dans C.A.F., t. XVI, 1895, p. 19-20 : « reste du couvent de nonnes ».

²⁴ Sur le texte de la donation, voir notre traduction, in Bulletin GRHP, n° 6, avril 1996, « Le fief noble de la Motte, le moulin de Saint-Jean à Saint-Vallier ».

²⁵ Zodiaque, *Abbayes sœurs de l'Ordre de Chalais*, Zodiaque, 1975 et 1980.

²⁶ ADAM E Saint-Vallier HH 2, *Rapport de délimitation des pâtis, passages et chemins du terroir de Saint Vallier*, 1569.

²⁷ ADAM E Saint-Vallier CC 1, *Rapport sur les clots 1655*, f° 139 r°. E Saint-Vallier /ADAM CC 6, 7, 8, *Cadastre*, 1742.

culture²⁸. Guebhard A., en 1896²⁹ fait état d'une tradition orale plaçant un ermitage à la fontaine Saint-Paul. Mais les visites pastorales n'en font aucune mention. Il faut attendre d'autres éléments, s'ils existent, pour avancer sur cette piste.

Quant à la chapelle de Carodi, mentionnée seulement en 1817³⁰, et dont il ne reste rien, elle est accompagnée d'une tradition de fief d'église attachée à l'abbaye de Lérins³¹. Le quartier de Carodi ou Calaudi, très riche en prés, arbres fruitiers, labours et sources a été aux mains de nobles ou notables de Grasse. Il a été d'abord occupé par messire Hugo de la Tour, marchand de la ville de Grasse, qui le 7 septembre 1539, signe un acte d'association aux droits et privilèges du lieu de Saint-Vallier et vient « *cum sua familia, animalibus grossis et minutis* »³². En 1655, plusieurs clots, granges et bastides appartiennent à Maximin de la Tour³³. En 1742, une partie du quartier de « Caraudy », avec bastide, jas, courtil est à Marie Honoré de Lambert de Pontevès Damirat de Grasse³⁴. Le 1er floréal de l'an II, les biens des Hoirs de Pontevès, dont deux bastides, jas, courtils, un four et terres « d'Arbois » seront mis en adjudication et acquis par J.A Pons³⁵. La chapelle, qui n'est malheureusement pas mentionnée dans ces textes, pourrait être une chapelle de domaine noble.

En résumé, nous pouvons proposer la chronologie suivante :

- existence de deux églises précastrales faisant partie du premier réseau paroissial : églises de Saint-Vallier et de Sainte-Luce, attestées milieu XIe siècle, mais dont l'origine peut être antérieure. Celle de Saint-Vallier est aux mains des moines de Lérins. Nous ignorons à qui appartenait Sainte-Luce.
- transformation de l'église de Saint-Vallier, milieu XIIe siècle, en église castrale, intégrée dans le deuxième réseau paroissial. Elle appartient à l'évêque d'Antibes, puis de Grasse.
- existence d'une église castrale à la Motte, desservie peut-être par les moines chalaisiens, aux mains d'un seigneur laïc jusqu'en 1242, pour disparaître après cette date.

Cette analyse révèle au XIe siècle au moins trois lieux de culte et donc trois communautés d'habitants et par conséquent autant de territoires distincts. S'il est facile de délimiter celui de la Motte, tel qu'on le reconnaît encore avec le cadastre de 1817, il n'est pas aisé de cerner les deux autres, surtout que les édifices sont très proches, un peu plus de 1000 mètres et que le territoire n'offre pas de réelles limitations géographiques. Le Vallon de la Combe pourrait constituer une limite, découpage repris en partie par le cadastre napoléonien pour cerner les sections, mais rien n'est moins sûr. Ce qui est certain par contre, c'est que lorsque l'évêque d'Antibes donne l'église de Saint-Vallier en 1061 à Lérins, il ne s'agit ni de la totalité du profit³⁶ ni de la totalité du territoire, puisqu'en 1192, un autre évêque d'Antibes, Raymundus II, achète « pour 5500 sous une partie du lieu de Saint-Vallier à Douce de Mison »³⁷. On pourrait alors envisager que si le territoire où se trouvait l'église de Saint-Vallier appartenait à l'évêque et à Lérins, celui correspondant à Sainte-Luce aurait appartenu à des laïcs, en l'occurrence à Douce de Mison, descendante directe de

²⁸ ADAM G 897, 1^{er} octobre 1749, *Devis instructif et estimatif sur les réparations des terres de St Paul et de Faissolade*, où il est mentionné par deux fois la chapelle : « construire une muraille au dessous la chapelle », « il sera posé un terme au coin de la chapelle ».

²⁹ Guebhard A., « Ponadiou », *Bull. C.A.F., section des A.-M.*, 1896, note 23, p. 121.

³⁰ Cadastre de 1817, section C, quartier de Carodi, *Bastide Fabre*, parcelle 680 : « four et chapelle ».

³¹ Cette tradition nous a été rapportée en 1990 par M. Emilienne Ricord, propriétaire de la bastide.

³² ADAM E Saint-Vallier BB 014.

³³ ADAM E Saint-Vallier CC 1 *Rapport sur les Clots*, f° 117 r°-v°.

³⁴ ADAM E Saint-Vallier CC 6 *Cadastre de 1742*, f° 372 r°.

³⁵ Coiffard Aimé, *La vente des bien nationaux dans le district de Grasse (1790-1815)*, B.N. Paris, 1973, p. 158-159. Il y a toujours eu confusion pour placer les quartiers de Carodi et d'Arbois.

³⁶ Lérins ne possède pas le territoire en tant que seigneur, mais seulement une partie des revenus de ce territoire, soit la moitié de toute la dîme de trois manses, « *mediatetem totus decimes* » (Doublet, *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes*, Paris, p. 37).

³⁷ AEA, Doublet, n° 125, p. 161. ADAM, G 2. *Biblio Grasse*, manuscrit 26, p. 51. *Gallia Christiana*, T. III, col. 1155. « *Ipsi Dulcia Petri de Misone vendidit partem loci de saint Vallier anno 1192* ».

Rodoard. La cession de ce territoire l'aurait à ce moment réuni à celui de Saint-Vallier et l'église de

Sainte-Luce aurait été abandonnée comme lieu de culte d'une communauté rattachée à celle de Saint-Vallier. Son existence en tant que lieu de culte paroissial aurait donc duré environ un siècle et demi, milieu XIe à fin XIIIe siècle. Le même processus de rattachement s'est produit en 1242 pour le territoire de la Motte. Le territoire de Saint-Vallier était alors définitivement constitué, sous une même autorité et avec une seule église.

Ainsi, grâce à l'analyse des sources d'archives et des données architecturales sur les édifices religieux, nous avons pu tenter une esquisse de l'organisation territoriale de Saint-Vallier. Une entité est née, milieu XIIIe siècle, issue d'un regroupement d'au moins trois communautés, générées, au gré des circonstances historiques, par des appartenances diverses, seigneurs laïcs, monastères et seigneurs ecclésiastiques. Des traditions locales, tenaces et spécifiques, souvent déformées et enjolivées à souhait, ont trouvé leur raison d'être dans des réalités bien tangibles. Certaines demeurent encore dans l'obscurité, en attente d'un nouvel éclairage.

• Les Chapelles

Par le terme « chapelles », nous entendons des édifices non liés à un culte d'église paroissiale, mais pouvant concerner d'anciennes églises, devenues par la suite chapelles. L'inventaire en a révélé sept durant l'espace fin XVIe- début XIXe siècle.

Ces chapelles, pour lesquelles nous n'avons pas de date exacte d'édification, ont été créées courant XVIe-milieu XVIIe siècles. Nous pouvons le présumer grâce aux dates de première mention :

- Sainte-Brigitte en 1569, où est signalé « un pati et relarguier commun à Sainte Brigitte »³⁸. La chapelle n'est pas mentionnée expressément. Elle apparaît réellement en 1605, où elle est dite « hors la ville »³⁹.
- Saint-Antoine en 1585 : « une terre au lieu de la chapelle saint Antoine joignant tout au long des Ferrages »⁴⁰.
- Saint-Roch et Saint-Pons sont citées en 1605 où toutes deux sont dites « hors la ville »⁴¹.
- Sainte-Luce est citée également pour la première fois en 1605, mais on peut envisager la création de la nef nord-sud en 1562, d'après la date gravée sur le linteau de la porte sud.
- La chapelle des Pénitents porte la date gravée de 1635, mais n'est pas citée lors de la visite pastorale du 12 mai 1635⁴². Elle apparaît lors de la visite suivante, le 13 septembre 1648⁴³.
- Saint-Jean n'apparaît qu'en 1669, le 7 septembre⁴⁴. Il faut donc mettre en doute les allégations de Senequier et de Flayac qui datent son édification de 1580, « lors de la grande peste qui fit tant de ravages dans la Provence »⁴⁵. Cette chapelle n'est pas mentionnée lors des visites de 1616, 1635, 1658, 1659. En 1669, la mention « au terroir de la Motte, chapelle St Jean », d'un « tableau fort beau représentant St Matthieu, St Jean et St Marc, bordé de noir, fleuroné d'or », permet d'envisager une création proche de cette date, l'expression « fort beau » qualifiant le tableau, indique qu'il est neuf. Il reste la mention de 1605 où l'évêque visite une « vieille massour appelée S. Jehan », « église dit monastère » et où nous pourrions reconnaître l'ancienne église de la Motte⁴⁶. Mais la chapelle Saint-Jean a-t-elle été construite au même emplacement ? La question n'est pas encore résolue.

³⁸ ADAM E Saint-Vallier HH 2, *Rapport de délimitation*, *op. cit.*

³⁹ ADAM G 17, visite pastorale, f° 58-59.

⁴⁰ ADAM E Saint-Vallier FF 3, 9 juillet 1585, arrentement des terres du chapitre.

⁴¹ ADAM G 17, *op. cit.*

⁴² ADAM G 20, f° 549. L'évêque indique clairement « *que au terroir dud saint Vallier y a cinq chapelles* » : Sainte-Brigitte, Saint-Roch, Saint-Pons, Saint-Antoine et Sainte-Luce.

⁴³ ADAM G 1038 : « *chapelle des Pénitents blancs sous le titre de l'annonciation de Nostre Dame* ».

⁴⁴ ADAM G 22, f° 95, visite pastorale du 7 septembre 1669.

⁴⁵ Senequier Paul, *Monographie de Saint-Vallier*, Grasse, 1891, p. 21. Flayac Alain, *Saint-Vallier et ses environs*, Solar, Paris, 1977, p. 56.

⁴⁶ Voir note 22.

L'on reconnaît que les chapelles Saint-Jean et Sainte-Luce ont été édifiées sur l'emplacement d'anciennes églises, la première, entre 1659 et 1669, sur l'emplacement présumé de l'« ecclesia de Mota » ; l'autre, probablement en 1562, par l'adjonction à la nef romane d'une nef orientée nord/sud. Quatre chapelles apparaissent entre 1585 et 1605 et celle des Pénitents entre 1635 et 1648.

Il y a une distinction fondamentale dans la hiérarchie des chapelles, distinction soulignée tant lors de la visite pastorale de 1679 que dans les comptes des confréries des XVIII^e et XIX^e siècles : les chapelles Saint-Jean et Sainte-Luce ont chacune deux marguilliers ou recteurs. Les quatre autres chapelles, qualifiées de « champêtres » au XVIII^e, Saint-Roch, Sainte-Brigitte, Saint-Pons et Saint-Antoine, sont gérées ensemble par deux marguilliers ou recteurs. Il est remarquable d'observer que ce sont les deux chapelles situées à l'emplacement d'anciennes églises qui sont entretenues avec le plus de soin et d'attention.

Les quatre chapelles « champêtres » ou rurales sont dédiées à des saints protecteurs et placées aux quatre points cardinaux du village, au bord des routes et à l'entrée de l'agglomération. Si l'on vient de Grasse, c'est Saint-Antoine à l'Est ; de Castellanne et d'Entrevaux, Saint-Roch au Nord ; de Saint-Cézaire, Sainte-Brigitte à l'Ouest ; du Deffens et de la plaine maritime Saint-Pons au Sud. Saint Antoine et saint Roch étaient les saints protecteurs contre les maladies pouvant être apportées par les étrangers, en particulier la peste que l'on redoutait par-dessus tout. Leur chapelle respective était, à chaque entrée du village, postée sur la « Route royale » d'Antibes à Castellane, voie la plus importante passant par le village.

Sainte Brigitte était invoquée pour la protection des récoltes, comme indiqué en 1837 : « elle est maintenant assez propre pour y célébrer la neuvaine des Messes qu'on a coutume d'y dire tous les ans avant la moisson pour la conservation des fruits de la terre »⁴⁷. La chapelle Saint-Pons, placée à l'entrée du Deffens où l'on envoyait paître les troupeaux, voyait tous les ans, le 11 mai, la célébration d'une messe suivie d'une bénédiction des moutons et des chèvres⁴⁸.

Ces quatre chapelles, disposées de la façon la plus efficace possible, assuraient des dangers de l'extérieur et protégeaient les deux principales productions du terroir, céréales et troupeaux. La protection de chaque chapelle avec son saint protecteur propre était encore renforcée par d'autres saints que l'on retrouve dans les tableaux dont chaque chapelle était munie. Le saint principal est entouré de deux autres, afin d'accroître sa puissance et son appui. Ainsi, saint Roch est accompagné de saint Sébastien et de saint Christophe, ce dernier afin de doubler la protection contre les voyageurs, en même temps qu'il est leur saint patron. Saint Pons est entouré de saint Cassien et de saint Aygous, tous trois saints de Provence orientale. Saint Antoine est avec saint Charles et saint Saturnin. Sainte Brigitte est entourée de sainte Marthe et de sainte Pétronille.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, une grande messe était chantée à la fête de chaque saint dans les quatre chapelles. Au XIX^e, les comptes des confréries ne signalent aucune quête faite lors d'une cérémonie quelconque, mais les chapelles Saint-Roch et Saint-Antoine étaient en ruines et Sainte-Brigitte en mauvais état.

De ces quatre chapelles il n'en subsiste qu'une seule en son état originel, Saint-Pons. Elle est qualifiée « en bon état » en 1669⁴⁹. Les comptes des confréries du XIX^e s. signalent des aménagements et embellissements. En 1826, la chapelle est recrépie et l'on répare le tableau et l'autel. En 1827, le porche est fermé et l'on achète une croix en fer que l'on place « sur le devant de la chapelle ». En 1829, on achète « trois cens malons pour la chapelle » et en 1830 Alexandre

⁴⁷ ADAM E Saint-Vallier O 6 P 001, lettre du curé David au maire du 3 juin 1837.

⁴⁸ Coutume rapportée par Flayac, *ouv. cité*, p. 49 et confirmée par trois anciens du village (témoignages recueillis en 1999).

⁴⁹ ADAM G 22

Lombard reçoit 3,10 F « pour avoir malonné la chapelle »⁵⁰. En 1923, il est fait des réparations à la voûte et au toit de la chapelle⁵¹.

La chapelle Sainte-Brigitte fait également l'objet de réparations entre 1835 et 1837⁵². Lors de l'inventaire effectué le 13 février 1906, la chapelle Sainte-Brigitte, « près le cimetière », sert de « dépositaire »⁵³. Le 29 novembre 1921, le conseil municipal décide d'ériger un monuments aux morts « devant la façade principale de la chapelle sainte Brigitte actuellement en ruines et qui serait restaurée et transformée en tombeau ». L'inauguration du monument a lieu le 26 août 1924, à 16 heures⁵⁴.

Les deux autres chapelles, Saint-Antoine et Saint-Roch ont été détruites au cours du XIXe siècle. Mais pour en conserver le souvenir, des croix sont érigées à leur emplacement. La croix de Saint-Roch est élevée en 1827 comme en témoigne la date gravée sur le piédestal. Celle de Saint-Antoine est installée en 1886 comme indiqué par la date gravée sur le socle. Les sœurs associées à la confrérie du Saint Rosaire offrent « cinq francs pour la croix de St Antoine » en octobre 1885⁵⁵.

On retrouve encore en place actuellement, sinon les édifices, du moins leur symbole protecteur, ainsi que leurs anciennes dénominations : Place Saint-Roch, Impasse Saint-Antoine, quartier Sainte-Brigitte, remarquable inspiration des habitants qui ne peuvent se passer de si anciennes protections.

Si une messe était célébrée une fois par an dans les chapelles champêtres, Saint-Jean et Sainte-Luce étaient fréquentées plus souvent et avec plus de solennité. Il fallait d'abord quitter le village et ses abords et s'enfoncer dans le terroir, 1 000 mètres pour aller à Sainte-Luce, 5 000 pour se rendre à Saint-Jean, aux confins du terroir. « La veille de la Ste Luce on y chante vespres et le jour de la feste, après la procession qu'on y fait, on y chante une grande messe, laquelle est aussi chantée la dernière feste de pasques » ; « le jour et feste de st jean, st marc et st matthieu, on y va en procession,, et on y fait chanter une grande messe »⁵⁶. Senequier en 1895 rapporte qu'à la chapelle Saint-Jean « une procession votive s'y fait encore tous les ans, le premier dimanche de mai »⁵⁷. Guerhard, en 1896 signale que la chapelle Saint-Jean « deux fois l'an, sert de but de pèlerinage aux gens de Saint-Vallier. La première fois, paraît-il, en exécution d'un vœu, chaque premier dimanche de mai, la deuxième fois le 24 juin »⁵⁸.

La coutume d'aller à Saint-Jean le premier dimanche de mai perdure encore de nos jours. Bien que cette date reste inexplicée par les habitants, il semblerait que l'on puisse rattacher ce rite à la donation de Fida faite le 1er mai. Après l'abandon de l'église de la Motte en 1242, la tradition orale, « le commun bruict » signalé en 1605, indique que le souvenir n'était pas complètement estompé et a conduit les habitants, au milieu du XVIIe siècle, à bâtir une chapelle sur le site. L'on s'y rendait également le jour de la Saint-Jean, le 24 juin, mais actuellement, seule la procession du premier dimanche de mai subsiste encore et donne lieu à une journée festive de prières, de processions et de repas sur l'herbe.

Sainte-Luce a un statut encore plus particulier et une fréquentation encore plus importante, car non seulement les habitants de la communauté s'y rendent aux fêtes de sainte Luce et de sainte Agathe, mais ils y vont également invoquer la sainte pour faire tomber la pluie. Cette intercession

⁵⁰ Archives paroissiales. *Livre pour servir au trésorier général des confréries de la paroisse*, p. 26-28 (Comptes de la chapelle St Pons).

⁵¹ ADAM E Saint-Vallier 01 D 010, f° 112 v°.

⁵² ADAM E Saint-Vallier O 6 P 001, lettre du curé David au maire du 3 juin 1837 : « avec votre permission, nous avons fait agrandir la chapelle Ste Brigitte qui était extrêmement petite. Il convient de l'orner et de la mettre en état de décence. C'est aussi ce que nous venons de faire »

⁵³ ADAM 3 V 512. Inventaire de 1906.

⁵⁴ ADAM E Saint-Vallier 5 M 2.

⁵⁵ Archives paroissiales, *ouv. cité*.

⁵⁶ ADAM G 24, visite pastorale du 29 octobre 1679.

⁵⁷ SenequierPaul, *Monographie de Saint-Vallier*, *ouv. cité*, p. 21.

⁵⁸ Guebhard Adrien, « Ponadiou », dans *Club Alpin Français, Bulletin de la section des A.-M*, Nice, 1895, p. 130.

de la sainte pour l'eau du ciel est aussi demandée par les habitants de Saint-Cézaire et de Grasse qui s'y rendent en procession dès que la sécheresse s'installe et perdure.

Senequier cite une délibération du conseil municipal de Saint-Vallier du 26 décembre 1784 où il est dit que la chapelle Sainte-Luce était autrefois un lieu en grand renom dans « tous les lieux voisins, par les différentes messes et processions solennelles que les prêtres de la paroisse de ce lieu y vont célébrer d'ordinaire, mais encore pour les messes et processions que la paroisse du lieu de St-Cézaire sont en coutume d'y faire, de même que les frères pénitents de la ville de Grasse dans les temps de calamité »⁵⁹. Dans les comptes des confréries, en date des 27 et 28 avril 1834, sont comptabilisés deux reçus : « reçu de la quête dans la chapelle à l'occasion de la procession de St Cézaire, 4 F 12 s. » et « pour deux journées de femme pour préparer le chemin à la procession de St Cézaire, 1 F 40 s. ». La dernière procession signalée est en date de 1844 : « reçu de la quête dans la chapelle à l'occasion de la procession de St Cézaire, 26 francs 05 », « 8 jours après reçu de la quête dans la chapelle à l'occasion d'une procession des pénitents d'ici pour la pluiye, 1 F 10 ».

Les pénitents de Grasse y venaient « dans les temps de calamité » comme rapporté par Sénéquier, c'est-à-dire en temps de sécheresse. Deux ex-voto, dont le plus ancien a disparu, en date du 4 mai 1757 et du 27 mai 1776, « représentent l'arrivée de processions de nos Pénitents noirs. Les noms des recteurs y sont inscrits et l'on y remarque celui de Maximin Isnard, le père du conventionnel »⁶⁰.

La puissance médiatrice de la sainte pour l'eau est doublée par un puits miraculeux dont l'eau intarissable procure guérisons et bienfaits. L'on remarque ici un processus mental collectif remarquable de réalisme et d'efficacité : d'une sainte vénérée pour la lumière et implorée pour soulager les maux d'yeux, l'on parvient à une sainte invoquée pour la pluie, grâce à un puits dont l'eau est réputée miraculeuse. Lumière → Yeux ; Yeux → Eau ; Eau → Pluie

Une autre caractéristique de ces deux lieux de rencontre est qu'ils sont d'anciens lieux de communautés, qui, comme on l'a vu plus haut, remontent au début du Moyen Age et qu'ils sont établis sur l'emplacement d'anciens lieux de culte. Cela est évident pour Sainte-Luce avec sa nef romane, très probable pour Saint-Jean.

D'après les descriptions de 1679 et l'état actuel des édifices, les quatre chapelles champêtres et les deux chapelles de pèlerinage se présentent selon un plan similaire. Une nef unique est couverte en berceau, avec toit de tuiles. Cette nef est de petite dimension, 10 m² pour Saint-Pons, 20 m² pour Saint-Jean et Sainte-Brigitte. Nous ne connaissons pas la contenance de Saint-Antoine et de Saint-Roch, mais elles devaient présenter une contenance comprise entre 10 et 20 m². Seule, Sainte-Luce offre un vaisseau de 75 m², mais sa vocation d'accueil de pèlerins étrangers l'obligeait à de plus grandes proportions. L'appareil est en pierres maçonnées. A part Sainte-Luce, elles ne possèdent pas de fenêtres, mais présentent une large ouverture en façade, avec balustrade en bois et en claire-voie (« porte balustrée de bois »), de façon que les passants puissent voir l'intérieur. Après coup, on a adjoint un porche à la nef primitive, doublant ainsi la surface de la chapelle, tout en gardant la balustrade d'origine, que l'on remarque encore à Saint-Pons et à Saint-Jean. L'adjonction d'un porche est attestée en 1828 pour Saint-Jean, en 1830 pour Sainte-Luce, en 1837 pour Sainte-Brigitte. Ces porches, d'abord ouverts sur leur façade, ont été par la suite fermés, Saint-Pons en 1827, Sainte-Luce en 1994. Seul Saint-Jean présente encore un porche ouvert. Tout le long des nefs et des porches, de chaque côté des murs intérieurs latéraux court une banquette en pierres maçonnées où l'on pouvait s'asseoir ⁶¹.

Les descriptions de 1679 donnent un aperçu de l'ameublement des chapelles. Les quatre chapelles champêtres présentent les mêmes éléments : un autel en plâtre, sans pierre sacrée, installé sur une estrade, « marchepied », garni d'une seule nappe et d'un devant d'autel en toile peinte, avec

⁵⁹ Senequier Paul, *ouv. cité*, p. 21.

⁶⁰ Senequier, Paul, *ouv. cité*, p. 21. Cet auteur est le seul à signaler l'ex-voto du 4 mai 1757 où est inscrit le nom de Maximim Isnard. La date du vol est inconnue.

⁶¹ Les dates de construction des porches sont attestées dans les *comptes des confréries*, archives paroissiales.

2 chandeliers en bois et au devant une lampe en laiton. Un tableau ou « retable » est fixé au-dessus de l'autel représentant le saint protecteur entouré de deux autres saints. Celui de la chapelle Saint-Pons est cité en 1635 et décrit en 1679 représentant « ledit st, st cassian et saint aigous ». Il fait l'objet de réparation en 1826, mais n'est pas mentionné lors de l'inventaire de 1906. Actuellement, une statue de saint Pons en plâtre a pris la place du tableau. Le tableau de Sainte-Brigitte est également signalé en 1635 et décrit en 1679 : « le retable représente ste brigitte, ste marthe et ste pétronille ». Il n'est plus mentionné par la suite et a également disparu. Les mêmes dates et le même processus attestent le tableau de la chapelle Saint-Antoine, « le retable duquel représente ledit st, st charles et st saturnin ». La même chose pour le tableau de Saint-Roch « dont le retable représente ledit st, st christophe et st sébastien ».

La chapelle Saint-Jean a son autel en plâtre recouvert de 3 nappes et on trouve une croix de bois, ainsi qu'un tableau représentant « St Matthieu, St Jean et St Marc » qualifié de « fort beau, bordé de noir, fleuroné d'or » en 1669. Il fera l'objet d'une restauration en 1831 : « le 30 septembre, pour avoir repassé le tableau et embelli la chapelle de St Jean bapiste sur Siagne, donné à Domenico Aprile, peintre, 35 FF », « plus pour le cadre fait à neuf du même tableau au sieur Olivier menuisier, 16 FF ». Ce tableau est encore en place aujourd'hui.

Sainte-Luce a son autel en plâtre muni d'une pierre sacrée, de quatre chandeliers (deux en bois, deux en laiton), d'une croix en laiton et d'un devant d'autel de damas vert et blanc. Au devant de l'autel, se trouve « une grande lampe en laiton ». Un deuxième autel, dans la nef romane, est également en plâtre et présente les mêmes éléments des 4 chapelles champêtres.

Les deux autels sont surmontés chacun d'un retable ou tableau. Celui de l'autel principal représente trois saintes, sainte Luce au centre entourée de sainte Marguerite et de sainte Agathe ; le registre supérieur de la toile figure une Vierge à l'Enfant entourée d'anges musiciens. La toile porte la date de 1651. Le retable de l'autel secondaire est en bois doré polychrome et présente trois registres : au centre, séparées par des colonnettes sont représentées trois saintes, sainte Luce au centre entourée de sainte Madeleine et de sainte Agathe ; la prédelle figure le Christ entouré des douze apôtres ; le couronnement représente Dieu le Père tenant la boule du monde et bénissant de la droite ; il est entouré de quatre angelots. Ce retable devait se trouver avant 1651 au-dessus de l'autel principal.

D'après la visite de 1679 et surtout d'après les comptes des confréries du XIXe siècle l'on possède une vue assez complète sur la manière dont était géré l'entretien des chapelles. Les recettes étaient d'abord constituées par les quêtes faites lors des messes ou processions les jours de la fête des saints protecteurs ou à l'occasion des pèlerinages à Sainte-Luce, ce qu'on appelait « la quête du plat ». Des quêtes spécifiques pour chaque chapelle se faisaient chaque année par les recteurs « quêteurs » auprès des habitants, soit en numéraire, soit en blé, « la quête du bled », blé que l'on revendait contre argent. A Saint-Jean, l'on vendait le produit des noyers plantés aux abords de la chapelle et à Sainte-Luce le produit des mûriers, « produit de la feuille des muriers », et de « la quête des figues ». Une « quête de l'huile » apportait également quelque numéraire.

Les dépenses consistaient au paiement de la messe au curé, 1 franc au XIXe siècle, et par l'achat de diverses fournitures : nappes et devants d'autel, chandeliers en bois ou en laiton, « cartons »⁶², bancs, cierges et bouquets artificiels. Des dépenses plus importantes étaient réalisées pour l'entretien et l'embellissement des bâtiments. Ainsi, à Sainte-Luce, c'est l'achat d'une cloche en 1826, la réalisation du porche en 1830, la pose d'une balustrade en 1832 et celle d'un bénitier en 1839. A Saint-Pons, la chapelle est recrépie en 1826 et l'on ferme le porche en 1827, en même temps que l'on installe une croix sur le dessus de la façade ; en 1830 des malons sont posés sur le sol. Des réparations importantes sont faites à Sainte-Brigitte en 1837. En 1828, c'est la construction du porche à Saint-Jean. En 1831 et 1832, un peintre dénommé Domenico Aprile, restaure les

⁶² Le terme « carton » employé au XIXe remplace le terme « Te igitur » des XVIIe et XVIIIe siècles. Il s'agit de trois petits panneaux en carton posés au centre, à droite et à gauche de l'autel où sont inscrites les principales phrases que le prêtre doit prononcer très exactement lors de la célébration de la messe. On les trouve encore en place dans les chapelles existantes aujourd'hui, mais tâchés par l'humidité et la poussière.

tableaux de Saint-Jean et de Sainte-Luce, en même temps qu'il « embellit » les deux nefs de Sainte-Luce⁶³.

Chaque année, devant le curé et « en présence des fabriciens assemblés », chaque recteur faisait état des recettes et des dépenses de l'année écoulée pour la chapelle dont il avait soin. Le curé inscrivait sur un registre le report de l'année précédente, puis les recettes et les dépenses détaillées de l'année, d'où il découlait un nouveau report. Le registre était alors paraphé par le curé et tous les fabriciens. Cette organisation devint caduque lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, tous les biens de l'Eglise passant aux mains de la Commune. Cette dernière, désormais propriétaire, devait assurer l'entretien des bâtiments. A Saint-Vallier, cette charge fut et est assumée avec soin et diligence, puisqu'aucun édifice présent à cette date ne fut détruit ni dénaturé. Au cours du XXe siècle, ce furent les restaurations de Sainte-Brigitte, de Saint-Pons, de Saint-Jean et de Sainte-Luce.

La chapelle des Pénitents ou du Saint-Esprit possède un statut particulier, car propriété non de l'Eglise comme les chapelles, mais d'une confrérie issue de la communauté villageoise. C'est un bâtiment avec une organisation, une réglementation et une administration propres. Les curés et les évêques ont un droit de regard et de discrétion, examinent si les statuts qu'ils ont délivrés sont bien observés, s'il n'y a pas de déviation et font en sorte que cette chapelle ne devienne pas une concurrente de l'église paroissiale, lieu unique de rassemblement de la communauté chrétienne et catholique sous l'autorité d'un seul pasteur mandaté par l'évêque.

Nous savons par les archives que la confrérie du Saint-Esprit existe au moins depuis 1434, date de première citation⁶⁴, que la confrérie des Pénitents blancs reçoit de nouveaux statuts de Mgr Godeau au milieu du XVIIe siècle. Nous savons également qu'une « Œuvre de la Miséricorde » est réunie à « l'Hôpital du Saint-Esprit » puis adjointe à la Confrérie du Saint-Esprit au cours du XVIIIe siècle⁶⁵. Une étude particulière et plus détaillée serait nécessaire sur cette confrérie, pouvant faire l'objet d'un article plus élaboré et hors de propos ici.

Des cérémonies étaient célébrées non seulement à la chapelle, « messe tous les dimanches et festes », mais des processions étaient organisées aux chapelles Saint-Jean et Sainte-Luce. En 1679, l'évêque indique que les pénitents se rendent « les iours et secondes festes de la noel, pasques et pentecoste à la chapelle sainte Luce, le iour et festes de st marc à celle de jean baptiste ». La fresque des Pénitents signalée en 1912 pourrait illustrer ce genre de manifestation⁶⁶.

Une cérémonie particulière, signalée en 1679, se déroulait chaque soir du Jeudi-Saint où les Frères Pénitents se réunissaient et « en la cour distribuait une piece de gasteau à chascun des confreres poenitents, et aussi donnoient à boire ». Mais dans ses ordonnances l'évêque insiste pour que cette cérémonie ne se fasse pas à l'intérieur de la chapelle, « à peine d'interdit d'icelle ». Cette pratique de distribuer une part de gâteau le soir du Jeudi-Saint perdurera jusqu'à la fin du XIXe siècle. On relève dans le Registre des Dépenses et recettes de la chapelles des Pénitents de Saint-Vallier l'achat, chaque année, de gâteaux : « 16 avril 1866 : payé à Laugier Pierre boutiquant à St Vallier la somme de sept fr trente cinq centimes provenant de trois douzaines et demi de gateau qui a servi pour la cérémontie au Jeudy Saint au soir, payé les gateaux à trois sous et demi, pièce ». La dernière mention « pour les gataux de pâque » est en date du 12 avril 1879, le registre se terminant en l'année 1881 où est mentionnée la dernière messe célébrée à la chapelle le jour de l'Annonciation⁶⁷.

⁶³ Toutes ces dates sont fournies par les *Comptes des Confréries*, archives paroissiales.

⁶⁴ ADAM Saint-Vallier GG 10. Un texte de 1655 indique « qu'il fut fait des legs à lad confrérie en années 1459, 1553, 1559, ... » et il produit un extrait de testament de 1434 faisant un legs à la confrérie.

⁶⁵ Voir ADAM Saint-Vallier, GG 2 à 10, documents concernant cette confrérie. Par *Œuvre de la Miséricorde*, on peut reconnaître une confrérie de pénitents noirs.

⁶⁶ Ville d'Avray, « Fresques anciennes de Saint-Vallier-de-Thiey », dans *Journal Réveil d'Antibes*, 27 octobre 1912. Cette fresque décrite et reproduite par l'auteur se trouvait dans une maison proche de l'église et représentait une procession de Pénitents blancs sortant d'une église et se dirigeant vers un sanctuaire.

⁶⁷ Archives paroissiales, *Recettes et dépenses de la Chapelle des Pénitents de Saint-Vallier*, trois registres, 1825-1881.

La date de 1635 gravée sur la porte d'entrée de la chapelle semble indiquer son édification, mais l'évêque en visite le 12 mai de la même année signale explicitement cinq chapelles, Sainte-Luce, Saint-Roch, Saint-Antoine, Saint Pons et Sainte-Brigitte, mais ne parle pas de celle des Pénitents. Elle apparaît lors de la visite suivante en 1648⁶⁸. Faut de textes sur la date exacte d'édification, nous pouvons néanmoins considérer sa réalisation entre 1635 et 1648, à moins d'imaginer l'édification entre le 13 mai et la fin de l'année 1635. Un ornement architectural de cette chapelle rappelle encore que cette confrérie des Pénitents était sous la dénomination du Saint-Esprit, c'est la colombe symbolisant la troisième personne de la Sainte Trinité sculptée à la clef de voûte d'un des arcs de l'édifice. Mais la chapelle et l'autel sont sous la titulature de L'Annonciation de la Vierge et le retable cité en 1679 représente la scène de l'Annonciation.

Il faut relever la référence répétée au Saint-Esprit. On la remarque d'abord aisément avec les Pénitents qui sont sous sa protection depuis 1434, date de première mention. Avant d'être des Pénitents blancs, ils étaient et sont restés les membres de la Confrérie du Saint-Esprit⁶⁹. La chapelle qu'ils ont édifiée en 1635 ne laisse pas de doute bien qu'elle soit dédiée à Notre-Dame de l'Annonciation : la colombe du Saint-Esprit est encore présente aujourd'hui sur l'un des claveaux d'un des arcs de la chapelle. Et actuellement et encore, elle est toujours dite « Chapelle du Saint-Esprit », bien qu'elle serve de salle de cinéma, de réunions et d'expositions. Elle n'est pas dite « chapelle des Pénitents » comme en d'autres villages.

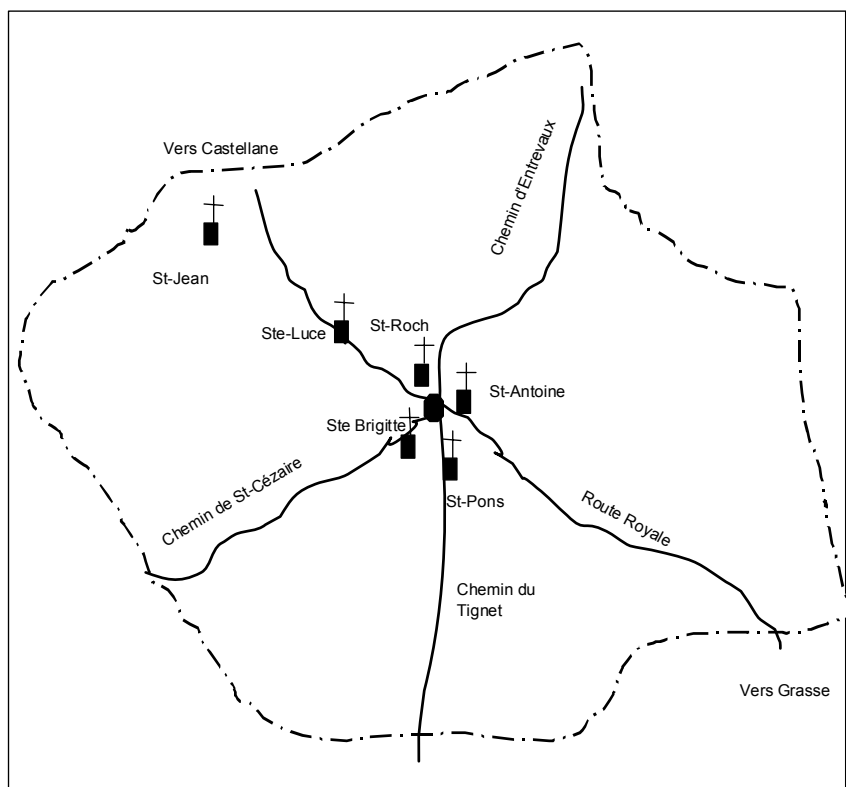
Cette présence de la troisième personne de la Sainte Trinité se remarque encore sur trois tableaux, à l'église et dans une chapelle. Le retable de Saint-Joseph, à l'église, est surmonté d'un médaillon figurant une colombe, les ailes déployées et plongeant vers la terre. La toile du Rosaire figure les 15 Mystères, mais un seizième médaillon, au centre, représente la colombe du Saint-Esprit. La toile de saint Jean-Baptiste dans la chapelle dédiée à ce saint, figure également, en haut dans le ciel, une colombe planant au-dessus des trois saintes.

Mais outre cette figuration symbolique du Saint-Esprit il faut relever que chaque année, lors de l'élection des nouveaux consuls et des membres du Conseil communal, le « nouvel état », selon la formule consacrée, était « célébrée le matin dans l'église paroissiale une grande messe où ils ont assisté pour implorer les lumières du St Esprit »⁷⁰. Il en était de même pour l'élection du premier recteur de la Confrérie du Saint-Esprit qui se faisait également ce jour-là, le premier dimanche dans l'octave de la Pentecôte.

⁶⁸ ADAM G 1038, visite pastorale du 13 septembre 1647.

⁶⁹ A. Godeau, *Ordonnances, Instructions et Prières pour les confrères Pénitents du diocèse de Grasse*, Paris, 1652. Sur ce sujet, consulter M.-H. Froeschlé-Chopard, *Espace et sacré en Provence*, ouv. cité, p. 499-501. Ces nouveaux statuts pour les pénitents tiennent compte « de l'ancienne règle dont on trouve les traces dans les exigences de morale aussi bien que de piété ».

⁷⁰ ADAM Saint-Vallier BB 12, 26 décembre 1786, f° 64. Pour plus de précisions sur l'administration et l'établissement du corps municipal, voir Senequier, *St-Vallier*, Grasse, 1890, p. 33 à 39.



• Les autels et retables de l'église et leurs confréries

Des attentions et des soins aussi importants que ceux donnés aux chapelles rurales étaient apportés aux autels de l'église paroissiale. A l'égal des chapelles les autels étaient entretenus par des marguilliers.

Lors de la visite pastorale du 12 mai 1635, l'évêque indique qu'il existe trois autels dans l'église, celui du grand autel, de Notre-Dame et de Saint-Eloi, « le troisième et dernier autel est du costé de la muraille maîtresse du septentrion ». En 1669, l'évêque remarque, à la chapelle des Pénitents, « un tableau de st Joseph agonisant tout neuf et fort beau » qui est en attente d'installation à l'église. On peut penser que l'autel de Saint-Joseph a dû être élevé cette année-là ou la suivante. En tout cas il est cité dix ans plus tard en 1679. L'autel de Notre-Dame de Pitié est également cité en 1679. Le maître-autel et celui du Rosaire « estre de pierre garni d'une pierre sacrée », celui de Saint-Eloi « estre ledit autel partie en pierre », ceux de Saint-Joseph et de la Pieta « estre de platre ».

La visite de 1679 en dénombre cinq :

- le maître-autel entretenu par la confrérie du *Corpus Domini*
- l'autel du Rosaire par la confrérie et recteurs du Rosaire
- l'autel de Saint-Eloi par la confrérie et marguilliers de Saint-Eloi
- l'autel de Saint-Joseph par la confrérie et les marguilliers de Saint-Joseph
- l'autel de Notre-Dame de Pitié, n'a pas de recteur et est géré par la confrérie de Notre-Dame

Les recteurs ou marguilliers sont au nombre de deux par autels. Leur rôle consiste à faire célébrer des messes, recueillir les quêtes et aumônes, « faire brusler les lampes » et entretenir l'autel. Ils sont élus et rendent leurs comptes annuellement, dans l'église et « par devant le curé ».

- La confrérie de *Corpus Domini* fournit deux cierges pour chaque dimanche et fête de l'année ; elle fait célébrer une grande messe le jour de la fête de saint Vallier et les comptes sont rendus, ainsi que l'élection, le premier dimanche après l'octave du Saint-Sacrement.
- Les recteurs du Rosaire font chanter cinq grandes messes les jours des fêtes de la Vierge (Assomption, Nativité, Purification, Annonciation et Notre-Dame du Rosaire). Les comptes sont rendus le second dimanche d'octobre.
- Ceux de l'autel de Saint-Eloi font chanter une grande messe le jour de la fête du saint et les comptes sont rendus le premier dimanche après l'octave du Saint-Sacrement.
- La confrérie de Saint-Joseph fait de même
- L'autel de Notre-Dame de Pitié est géré par la confrérie de Notre-Dame et « on y célèbre la messe quelquefois par dévotion ».

Lors de la visite pastorale de 1635⁷¹, l'évêque cite trois retables. Au maître autel il y a « un retable en plate peinture doré en quelques endroits, la maiste image duquel est St Vallier, du cousté de l'épître Ste Agathe et de l'évangile Ste Catherine ». Le deuxième tableau est celui de « Notre Dame » et le troisième celui de Saint-Eloi, « retable platte peinture maistre image St Eloy, du cousté de l'épître St Pol et du cousté de l'évangile St Pierre »⁷².

Lors de la visite du 28 octobre 1659⁷³, est cité « un cadre du tableau qui est sur le grand autel nouvellement fait ». Cette citation concerne une nouvelle toile, celle décrite en 1679, représentant « l'assomption et couronnement de nostre dame, les trois personnes divines avec st joseph, st joachim d'un costé, de l'autre ste anne, ste elisabeth, et au dessous st vallier et ste catherine d'un costé, et de l'autre st claude et st florent ». Effectivement, cette nouvelle toile a été installée en 1658, par les soins du chapitre de Grasse, toile peinte par "M. Isnard, prieur de Biot" et payée 33 écus 20 sols⁷⁴.

Si en 1605 et en 1635 est cité un autel de Notre Dame, le 7 septembre 1669 le tableau de l'autel de la Vierge est qualifié de « fort beau », ce qui pourrait indiquer qu'il est neuf. Il est décrit en 1679 : « le retable duquel autel représente nostre dame, st dominique, ste catherine et autres divins mystères »⁷⁵. On peut donc avancer que cette toile a été installée un peu avant 1669. La toile représentant saint Joseph date, comme nous l'avons vu plus haut, de 1669 où elle est entreposée dans la chapelle des Pénitents et en attente d'installation à l'église. Elle a dû être posée en même temps que l'autel, prenant la place du tableau de Saint-Eloi, ce dernier étant relégué près de la porte d'entrée.

Un dernier grand tableau est cité d'abord le 28 octobre 1679, celui de l'autel de Notre Dame de Pitié : « le retable représente la descente de la croix où sont peints la ste vierge, st jean, st joseph d'arimathie et les trois maries ». Il est encore cité en 1687, mais en 1693, il est dit que « le retable de la descente de croix est en mauvais état »⁷⁶. Le 8 juillet 1712, lors de la visite de l'autel des Ames du Purgatoire, on découvre une nouvelle toile « représentant Notre-Dame de Pitié et les âmes du purgatoire »⁷⁷.

Enfin, il faut mentionner deux autres tableaux signalés en 1679, placés de chaque côté de l'autel, l'un représentant saint Claude et saint Florent, l'autre saint Honoré et saint Laurent. Ces deux toiles seront remplacées, fin du XVIIe siècle, par des bustes reliquaires, comme nous le verrons plus avant.

⁷¹ ADAM G 20

⁷² Est cité saint Paul alors qu'il s'agit de Jean-Baptiste comme indiqué lors des visites suivantes.

⁷³ ADAM G 21, f° 218.

⁷⁴ ADAM G 561. Livre d'administration du chapitre de Grasse. 7 janvier, f° 43 r°; 9 avril, f° 63 v°.

⁷⁵ Les « *divins mystères* » sont les 16 panneaux entourant la scène principale et représentant les 15 mystères du Rosaire, le 16^{ème} figurant une colombe, image du Saint-Esprit.

⁷⁶ ADAM G 25 (1687, 1693).

⁷⁷ ADAM G 26. Le tableau est une copie d'après Annibal Carrache d'une toile exposée au Musée du Capodimonte, à Naples, datée de 1559. La toile de Saint-Vallier a été inscrite sur la liste supplémentaire des objets mobiliers, le 1^{er} juillet 1982.

Chaque autel est dédié à un saint ou à une dévotion et une toile entourée d'un cadre ou d'un retable représente le saint ou la dévotion. Ces cinq tableaux et leurs ornements ont été installés entre le début du XVIIe siècle et le début du XVIIIe pour le plus tardif :

- début XVIIe pour la toile de Saint-Eloi
- milieu XVIIe pour les toiles et retables du maître-autel, du Rosaire et de Saint-Joseph
- début XVIIIe pour la toile de Notre-Dame de Pitié.

Trois de ces toiles avec leurs représentations sont typiques d'une iconographie issue de la Contre Réforme générée par le Concile de Trente : dévotion accrue au Rosaire, intercession auprès de saint Joseph pour se garantir une bonne mort, dévotion aux âmes du Purgatoire afin de s'assurer d'un bref passage dans ce stade intermédiaire conduisant au paradis. La toile du maître-autel représentant l'Assomption et le Couronnement de la Vierge est le signe de la titulature sous laquelle l'église est consacrée. Seule, la toile de Saint-Eloi, d'ailleurs la plus ancienne, est représentative des dévotions pré-tridentines. Il s'agit d'un saint protecteur, choisi anciennement par la communauté. Mais son image a été reléguée au fond de l'église, près de la porte de sortie, pour donner sa place à saint Joseph. Il en fut de même pour le tableau du maître-autel représentant saint Vallier accompagné de sainte Agathe et de sainte Catherine, mais on ne sut ou ne put lui attribuer une autre place.

Le XVIIe siècle a ainsi remplacé l'image des saints protecteurs par de nouvelles dévotions, du domaine des idées, des concepts. Ce fut le passage d'un monde de représentations physiques à des représentations intellectuelles, dogmatiques, moralisatrices. Ce phénomène a été accepté par la communauté pour l'église paroissiale où l'autorité ecclésiastique était forte, mais n'a pas été appliqué pour les tableaux des chapelles rurales qui ont conservé les images de leurs saints préférés. Ce phénomène d'attachement à des saints protecteurs, abandonné au XVII et XVIIIe siècles, va renaître naturellement, avec l'installation, fin XIXe-début XXe siècle, non plus de tableaux-images de saints, mais de statues-images de saints, comme nous le verrons plus loin.

L'iconographie offre alors deux styles et deux types de manifestation du divin :

- un tableau du début XVIIe, celui de Saint-Eloi, qui est encore dans la façon du XVIe, avec un personnage central, saint protecteur principal, entouré de deux autres saints. Tous les trois sont présentés de face, facilement reconnaissables par leurs attributs, crosse et mitre pour saint Eloi, clef pour saint Pierre et agneau pour saint Jean-Baptiste. Ces personnages, en position hiératique et statique, indépendants les uns des autres, n'expriment pas de message, mais ils s'imposent par leur simple présence comme des statues. Le choix de saint Eloi par la communauté a été guidé par le besoin essentiel de la protection des animaux de labours dont ils usaient pour leurs travaux agricoles. Tant qu'il y eut des chevaux, jusque dans les années 1930-1940, une messe était célébrée le 25 juin à cet autel et les chevaux, rassemblés sur la place de l'église, étaient ensuite bénis en grande cérémonie⁷⁸.
- quatre tableaux « nouveau style », installés milieu XVIIe-début XVIIIe, se présentent en composition, en scène vivante et délivrent chacun un message : le dogme de l'Assomption, doublé de la dévotion à Notre-Dame du Rosaire ; la Rédemption salvatrice du Christ par sa mort sur la croix sauvant les âmes, doublée par le même Christ montrant la vie exemplaire de saint Joseph, modèle de vie pour parvenir à la vie éternelle. La figuration des scènes est parlante et suggestive et son rôle d'imprégnation est évident de réalisme. Saint Joseph, mourant sur sa couche, rappelle à chacun qu'il en arrivera là lui aussi, mais le personnage central est Jésus, qui lui montre Dieu le Père et les cieux ouverts. La toile des âmes, dans les flammes du Purgatoire, révèle le sort de tous ceux qui n'auront pas eu une vie sans tache. Mais le salut est encore là avec le Christ mort sur la croix et la Vierge de Pitié, pitié pour son Fils, mais aussi pour toutes les âmes. Ainsi, le rachat et le salut, grâce au Christ et à la Vierge, sont clairement exprimés, à condition de pratiquer quelques exercices de piété, comme principalement la récitation du rosaire et la célébration de messes pour les « pauvres âmes ».

⁷⁸ Cette cérémonie nous a été rapportée par plusieurs témoins.

Le monde des saints protecteurs s'est estompé, remplacé par le Christ et la Vierge. Seul, le retable de l'Assomption du maître-autel, représente quelques-uns des saints vénérés, mais ils sont en contrebas, presque anonymes et à l'écart. On y retrouve saint Vallier, sainte Catherine et saint Claude qui auparavant étaient en position première, les autres, saints Honoré, Florent et Laurent ont disparu. Sainte Agathe a la chance d'être encore en compagnie de sainte Luce sur la toile de la chapelle Sainte-Luce et continue son intercession.

On retrouve les cinq autels et tableaux dans la même situation qu'au XVIIe siècle. Rien n'a changé et les dévotions et pratiques restent bien ancrées. Il y a toujours deux recteurs pour chaque confrérie, mais un seul trésorier pour l'ensemble. Les appellations sont sensiblement les mêmes :

- confrérie du Saint-Sacrement pour l'autel majeur
- confrérie de Notre-Dame pour l'autel du Rosaire
- confrérie de Saint-Joseph pour l'autel de Saint-Joseph
- confrérie des Ames du Purgatoire ou des « Pauvres Ames » pour l'autel de la Pieta
- confrérie de Saint Jean-Baptiste et de Saint-Eloi pour l'autel de Saint-Eloi.

Cette dernière confrérie associe maintenant l'autel de Saint-Eloi à la chapelle Saint-Jean, car sur le tableau de Saint-Eloi figure également saint Jean et les fêtes de ces deux saints se suivent, 24 juin pour saint Jean, 25 juin pour saint Eloi. C'est pourquoi l'autel de Saint-Eloi est parfois nommé « autel de Saint-Jean », mais quand il s'agit de la chapelle Saint-Jean, il est précisé « Saint-Jean sur Siagne »⁷⁹.

Le 18 germinal de l'an X est créée la Fabrique des églises et en 1809, suite au décret impérial du 30 décembre sur leur règlement, le Conseil de la Fabrique est composé de cinq membres, un président, un secrétaire, un trésorier et deux marguilliers, le curé étant membre perpétuel. Le conseil est renouvelé partiellement tous les trois ans.

Différents travaux sont effectués aux autels, en particulier le remplacement des autels en plâtre par des autels en marbre : celui du maître-autel dont l'installation est attestée en 1869⁸⁰ ; les autels du Rosaire et de Saint-Eloi sont attestés « en marbre blanc » lors de l'inventaire de 1906, mais nous n'avons pu retrouver la trace de leur installation ; - les autels des Ames du Purgatoire et de Saint-Joseph sont réalisés en 1875 grâce à un don de Mr Rouquier, à la suite de la mort de sa fille Gabrielle à l'âge de 18 ans⁸¹.

En 1829, les anges du retable de Saint-Joseph sont restaurés et en 1831 et 1832 le peintre Domenico Aprile « refait à neuf et embelli l'autel de Saint-Joseph » et « décore l'autel de saint Jean dans la paroisse ». On renouvelle les nappes des autels, on les orne de « quatre bouquets artificiels avec leurs vases de bois doré » (St-Joseph 1825). On fournit régulièrement des « cierges blancs et neufs ». On installe une balustrade en fer à l'autel du Rosaire (1827). On place « un tapis sur l'autel des pauvres âmes » (1857), un « devant d'autel noir » à l'autel du Saint-Sacrement (1839)⁸².

Un seul ajout au cours du XIXe siècle sera la pose d'un Chemin de Croix, attesté le 12 septembre 1864 dans le registre des recettes et dépenses de la Fabrique : « fait venir de Paris et payé un beau chemin de croix y compris l'emballage et port, 145 francs ». C'est l'installation également de deux vitraux imagés et colorés, alors qu'auparavant les fenêtres étaient fermées par de simples vitres. Le 26 octobre 1884 : « pose par Olivier du Bon Pasteur et Rosace, 5 francs 25 ».

Au XXe siècle les retables sont toujours à la même place, mais trois autels ont disparu, seuls subsistent le devant du maître-autel et l'autel du Rosaire. Les autels du Purgatoire, de Saint-

⁷⁹ Sur ce thème, voir Fernand Benoit, « La Provence et le Comtat Venaissin. Arts et traditions populaires », Aubanel, 1992, p. 244-245, le paragraphe intitulé « Saint-Eloi doublet de Saint-Jean ».

⁸⁰ Archives Paroissiales, *Comptes et dépenses de la Fabrique*, 28 juillet 1869 : « payé à Tourniaire marbrier 225 francs, payé à Mr Lombard pour la pose du maître autel, 18 francs ».

⁸¹ Archives paroissiales, *Délibération de la Fabrique*, 23 avril 1876 : « monsieur le Curé ayant rappelé le don de deux autels en marbre au prix de 500 f chaque, l'un à St Joseph et l'autre aux âmes du Purgatoire fait par Mr le Cadet Rouquier de Grasse en souvenir de sa fille Gabrielle Rouquier, de regrettable mémoire, décédée il y a quelques mois, à Grasse, à l'âge de 18 ans ».

⁸² Toutes ces dates sont relevées dans les *Registres des recettes et dépenses de la Fabrique*, archives paroissiales.

Joseph et de Saint-Eloi/Saint-Jean ont été enlevés « pour faire de la place »⁸³. Curieusement, à côté du retable de Saint-Joseph, reste la plaque du don de l'autel en marbre de Gabrielle Rouquier et sa signification est devenue obscure puisque l'objet du don n'est plus présent. Par contre la même plaque du don de l'autel du Purgatoire a été enlevée.

L'autel du Saint-Sacrement a été amputé de sa table, seul subsiste le devant d'autel en marbre de 1869. On a installé, à la suite du Concile de Vatican II, un autel « face au peuple », pour la nouvelle célébration de la Messe. L'enlèvement des autels a été pratiqué par l'Abbé Voisin, curé de la paroisse de 1948 à 1992. Une plaque de reconnaissance, en marbre, près de la porte menant au clocher, rappelle son souvenir.

Le seul autel restant est celui du Rosaire, le seul dont nous n'avons pas la date d'installation, pour l'instant. La balustrade en fer posée en 1827 est toujours présente alors que celle de l'autel majeur a été enlevée, sans doute après Vatican II.

Les autels disparus, plus aucune messe et cérémonie ne peuvent y être célébrées et les dévotions à saint Joseph, saint Eloi et aux Ames du Purgatoire sont révolues. Les toiles de représentations ne sont plus là que pour meubler, comme dans un musée, avec des affichettes signalant les sujets et les dates approximatives à la suite de l'inventaire de 1982 et qui sont très aléatoires. La toile la plus ancienne, début XVIIe, celle ayant pour personnage central saint Eloi, est attribuée à saint Vallier et datée du XVIIIe siècle, par exemple. Il en est de même pour celle de saint Joseph datée du XVIIIe également alors qu'elle est déjà citée en 1669. Non seulement les autels et les toiles ont perdu leur sens et leur signification, mais leurs dates d'installation sont pour la plupart erronées⁸⁴.

Malgré tout il faut reconnaître qu'aucun tableau de la période post-tridentine n'a été oblitéré. L'évêque de Grasse, Joseph-Ignace de Mesgrigny, ayant visité l'église en 1712, reconnaît aujourd'hui les mêmes scènes et ne serait dépaycé que par les statues.

On constate à Saint-Vallier le même phénomène survenu dans toutes les églises de Provence au XVIIe siècle. L'iconographie est renouvelée en même temps qu'elle introduit de nouvelles dévotions. D'une figuration de saints protecteurs présentés en position hiératique, l'on passe à des scènes où le monde céleste et les saints deviennent plus proches des fidèles. Ils deviennent l'exemple que l'on doit suivre pour parvenir à l'intimité avec Dieu. Les huit saints représentés sur la toile du maître-autel sont issus du monde terrestre et regardent vers le monde céleste. Il en est de même pour la toile de Saint-Joseph, où le Christ à son chevet lui montre Dieu le Père. La toile des Ames du Purgatoire plonge les fidèles dans l'au-delà où la Vierge de Pitié intercède avec son Fils pour les sauver des flammes et les conduire dans le monde céleste⁸⁵.

Ces nouvelles dévotions sont très vite adoptées par les paroissiens puisque naît immédiatement une confrérie pour chaque autel et retable. Au XIXe siècle les autels en plâtre sont remplacés par des autels en marbre, on embellit les autels de fleurs artificielles, de nappes et de devants d'autel richement décorés. L'on redore et répare les retables.

Cette mutation du sentiment religieux au XVIIe siècle « exprime le passage d'une religion de recours à une religion plus personnelle, dans laquelle le fidèle recherche l'intimité avec Dieu. Le saint devient alors celui que l'on doit imiter pour s'approcher de Jésus-Christ, celui qui accompagne le dévot sur ce chemin difficile ». « Le XVIIe siècle apparaît ainsi comme l'époque où l'on

⁸³ Témoignage de M. Molino en octobre 2000, sacristain depuis 50 ans. Il ne connaît pas la date exacte de l'enlèvement des autels, après Vatican II en tout cas, sous la cure de l'abbé Voisin. Les autels ont été détruits, des fragments ayant été récupérés par des particuliers.

⁸⁴ Inventaire des objets d'art de l'église paroissiale de Saint-Vallier fait par Melle Odile Stublier, Conservation des Antiquités et Objets d'Art. Palais Lascaris, Nice. 1981. Voir en fin d'article, comparatif entre cet inventaire et celui que nous avons réalisé.

⁸⁵ Le tableau est très suggestif puisque l'on aperçoit, en bas de la toile, une figuration des flammes du Purgatoire d'où un ange vient extraire l'une des âmes, pendant que d'autres, les yeux levés vers la Vierge, sont en attente de délivrance.

s'éloigne d'une sainteté qui est une manifestation d'une puissance surnaturelle pour s'approcher de celle qui se définit mieux par l'intercession dans la quête d'une vie spirituelle plus intense »⁸⁶.

Avant la grande mutation provoquée par Vatican II est survenue une autre mutation à partir du dernier quart du XIXe siècle avec l'arrivée des statues.

• Bustes reliquaires et Statues

Les visites pastorales du XVIIIe siècle n'ont révélé pendant cette période que trois statues et l'une d'entre elles est qualifiée de « petite image ». Deux d'entre elles sont à l'église à l'autel de la Vierge et à celui de Saint-Joseph, la troisième est à la chapelle des Pénitents⁸⁷. Il s'agit de deux statues de la Vierge et l'autre de saint Joseph. Elles ont disparu toutes les trois. Par contre, l'église présente quatre bustes reliquaires ainsi qu'un autre à Sainte-Luce.

La Réforme tridentine ayant remplacé les tableaux-images de saints par une nouvelle iconographie et de nouvelles dévotions comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le besoin de recours à des saints protecteurs restait toujours présent. C'est au cours des XVIIe et XVIIIe siècles que sont installés les bustes reliquaires. Saint-Vallier n'échappe pas à cet engouement et deux bustes reliquaires sont placés de chaque côté du maître-autel à la fin du XVIIe siècle. Le premier, contenant les reliques de saint Constant, est attesté lors de la visite pastorale de 1693 : « nous aurions visité le bust représentant st Constant dans lequel y a de saint ossemans dud saint avec son authentique par nous approuvés et vérifiés qui est dans une niche à cousté de l'autel dont la clef est gardé par le vicaire »⁸⁸. Le second, avec les reliques de sainte Félicissime, est reconnu en 1699 : « et à l'égard du bust de sainte Felicissimo, apres avoir veu le verbal fait par nostre grand vicaire , nous avons fait mettre nostre cachet pour éviter les inconvenients qui peuvent arriver »⁸⁹.

La composition des bustes et l'ornementation des niches sont semblables et sortent du même atelier. Ces bustes, destinés à être portés en procession, présentent des traits grossiers avec des yeux très expressifs. Le choix de ces deux saints est issu de deux besoins. Il fallait d'abord un couple, un saint masculin et un saint féminin, de façon à ce qu'ils puissent protéger l'ensemble de la population. Il fallait ensuite des reliques, authentifiées par l'évêque, qu'il n'était pas toujours facile de trouver. Aussi prenait-on ce qui se présentait, sans rapport la plupart du temps avec les dévotions du village et même de la province. Ce sont souvent des martyrs des premiers siècles du christianisme, peu connus, presque anonymes et les catacombes de Rome furent un grand pourvoyeur d'ossements plus ou moins authentiques. Il est sûr que si des reliques de saint Vallier avaient été disponibles, le choix aurait été plus simple et surtout plus en rapport avec le village.

Il en est de même pour deux autres bustes reliquaires déposés à la sacristie, ceux de saint Vidal et de sainte Justine. Encore un couple et deux martyrs des premiers siècles, mais sans savoir de quels saints il s'agit, car plusieurs portent le même nom. Nous n'avons pu reconnaître leur date d'acquisition et ils sont seulement signalés lors de l'inventaire de 1906. Pourquoi ces deux autres bustes alors que les deux premiers semblaient suffire largement ?

Saint Constant a été choisi comme patron de la paroisse dès le moment où son buste fut installé à l'église. Une procession des reliques du saint fut très vite instaurée comme en témoigne la visite pastorale du 14 septembre 1733 : « voulant bien favoriser la dévotion que les habitants de ce lieu ont pour les reliques de saint Constens martyr, nous ordonnons que la fete qui en avoit été fixée par notre prédécesseur au premier dimanche de septembre se solemniser le premier lundi de

⁸⁶ M.-H. Froeschlé-Chopard, « De l'image protectrice à l'image enseignante. Une mutation du sentiment religieux au XVIIIe siècle », dans *Crise de l'image religieuse. De Nicée II à Vatican II*. Ed. de la Maison des sciences de l'homme. Paris, 1999, p. 156.

⁸⁷ ADAM G 25, 28 octobre 1679 : visite de l'autel de saint Joseph avec « une petite image de marbre blanc représentant st Joseph ». Visite de l'autel de Notre-Dame du Rosaire : « une niche de bois surdoré avec une image de nostre dame ». Chapelle des Pénitents : « une image de ste vierge de marbre blanc ».

⁸⁸ ADAM G 25, f° 213 r°, 10 septembre 1693.

⁸⁹ ADAM G 25, f° 393, 25 octobre 1699.

septembre auquel jour on fera la procession des reliques à l'accoutumée »⁹⁰. La dévotion à ce saint s'étendit vite au village tout entier et aujourd'hui encore la fête patronale s'étale sur cinq jours et se termine par une procession où les cinq bustes reliquaires sont présentés à l'ensemble des villageois. A l'issue de la procession, les brancards portant les saints sont alignés côte à côte devant la porte de l'église et tous les participants passent par trois fois sous les brancards.

Le choix du buste reliquaire de sainte Luce à la chapelle du même nom apparaît beaucoup plus conforme, mais les reliques de la sainte devaient être plus facilement disponibles. Sa facture est tout à fait semblable aux deux premiers bustes, mais la date de première mention est de 1829⁹¹.

Les statues installées dans l'église et encore en place actuellement sont au nombre de neuf. La plus ancienne est celle de saint Vallier arrivée à Saint-Vallier le 30 août 1872 : « la statue de saint Vallier commandée à Monsieur Bénech-Dufey à Lyon le dix octobre 1871 n'est arrivée à saint Vallier que le trente août 1872. Elle a coûté deux cent cinquante francs qui ont été payés au fabricant statuaire par le moyen des quêtes faites à l'église, et par le produit de la quête du blé faite par les recteurs des autels et chapelles de la paroisse ».

Viennent ensuite la Vierge du Rosaire, l'Immaculée Conception et le Baptême de Jésus-Christ en 1882. Ces trois statues sont acquises grâce à un don du « sieur Jean-Baptiste Gras, ancien domestique de Mr Courmes en faveur de la Fabrique de St-Vallier, consistant en la somme de douze cents francs »⁹².

Trois autres sont attestées par l'inventaire de 1906 : Sacré-Cœur, saint Antoine de Padoue et saint Joseph. Jeanne d'Arc n'a pu être installée qu'entre 1909 et 1920, car le socle la signale « Bienheureuse »⁹³. Sainte-Thérèse de Lisieux a dû être posée entre 1925 et 1934⁹⁴. Quant à sainte Rita, il est probable qu'elle ait été la dernière acquisition. Nous manquons d'informations précises sur la période du XXe siècle, les archives paroissiales étant inexistantes durant ce siècle.

L'on peut avancer que six statues sur neuf ont été placées à la fin du XIXe siècle, les trois autres au XXe siècle. Il s'agit d'un court laps de temps pour les six premières, signe évident d'une nouveauté irrépressible. Ce phénomène d'arrivée massive de statues à cette période et en si peu de temps est commun à toutes les églises de France et correspond à une nouvelle forme de dévotion et à une représentation nouvelle du divin.

C'est d'abord le retour à une représentation de saints protecteurs comme ce fut le cas aux XVe-XVIIe siècles et dont le XVIIe siècle avait estompé les figurations. La Vierge est toujours présente avec deux statues, le Christ avec le Sacré-Cœur, saint Vallier réapparaît après une longue absence de deux siècles et saint Joseph reste indéradicable. Mais apparaissent de nouveaux saints, les Antoine de Padoue, Jeanne d'Arc, Thérèse de Lisieux et Rita, objets de nouveaux recours et de dévotion.

C'est ensuite un renouveau de l'iconographie, non plus comme auparavant par des figurations sur toiles, mais par la statuaire. Cette dernière est encore plus parlante qu'autrefois l'étaient les tableaux. Chaque saint est figuré avec des attributs facilement reconnaissables et la mention de leur nom sur le socle paraît bien souvent inutile.

L'intercession de ces nouveaux saints est efficace puisque l'on recense seize plaques de reconnaissance, dont sept à saint Antoine de Padoue, cinq à sainte Thérèse de Lisieux et quatre à sainte Rita. Les dates s'échelonnent entre 1934 et 1981, mais neuf d'entre elles se situent pendant la seconde guerre mondiale, période de trouble profond et d'inquiétude.

⁹⁰ ADAM G 57, p. 437, 14 septembre 1733.

⁹¹ Archives paroissiales, *Comptes de la confrérie de Ste Luce*, 3 septembre 1829 : « pour repasser le buste de sainte Luce, 1 franc, 10 ».

⁹² Archives paroissiales, *Recettes et dépenses de la fabrique*. 4 juin 1880 : réception du legs. 26 décembre 1882 : discussion pour le choix de la statue de l'Immaculée Conception, en « terre cuite » ou « en carton pierre ». La deuxième solution est adoptée et la commande est passée à « l'atelier de Meynet, statuaire à Vendevre (Aube) ». Celle de la Vierge Mère, en bois, est commandée à Monteillet de Fréjus.

⁹³ Jeanne d'Arc a été béatifiée en 1909 et canonisée en 1920.

⁹⁴ Thérèse de Lisieux fut canonisée en 1925. La plaque de reconnaissance la plus ancienne porte la date de 1934.

La statue de saint Vallier, deuxième titulaire de l'église, est installée dans le chœur, à une place de choix. Les autres statues, à part celle de saint Joseph devant « son » tableau, sont placées dans la nef latérale, sur le mur du collatéral sud. Il serait difficile d'ailleurs d'en ajouter par manque de place. Leurs factures sont typiques de l'art saint-sulpicien, en plâtre peint. Seule la Vierge du Rosaire, en bois et provenant de Fréjus, présente un style différent.

Des cierges sont encore offerts devant ces saints intercesseurs, particulièrement devant la Vierge du Rosaire, sainte Thérèse, sainte Rita et saint Antoine de Padoue. Lors de la nouvelle liturgie issue de Vatican II et du réarrangement de l'église, contrairement à d'autres paroisses, aucune statue n'a été enlevée et mise au rebut. De même que l'on avait conservé les tableaux-images du XVIIIe, les statues-images du XIXe et XXe siècles ont été également protégées. Volonté des curés successifs ou des habitants conscients de valeurs protectrices séculaires ?

Comme à l'église, les chapelles champêtres et les chapelles de pèlerinage se voient également garnies de statues. A Sainte-Luce, 3 statues sont installées, une de sainte Luce, une de sainte Anne et une de la Vierge à l'Enfant. Seule, celle de sainte Anne est inventoriée en 1906. A Saint-Jean, une statue de saint Jean-Baptiste baptisant le Christ est installée en 1882 suite au don de Jean-Baptiste Gras. La chapelle Saint-Pons reçoit une statue de saint Pons à une date indéterminée, mais n'est pas signalée en 1906. Les trois autres chapelles champêtres étaient soit en ruine, soit détruites à la fin du XIXe siècle et n'ont pas été équipées de statues.

Le choix des statues correspond exactement aux saints à qui sont dédiées les chapelles. Sainte-Luce ayant deux nefs, la plus grande est consacrée à sainte Luce, la plus petite à sainte Anne, comme en témoigne le texte du 30 septembre 1831⁹⁵. On remarque ici une adéquation parfaite entre statues et dédicaces, sans ajout étranger, perpétuant ainsi une pérennité sans faille dans le choix originel. Aucune concession n'est tolérée vers d'autres saints et l'on conserve les saints originels. Seule la chapelle Saint-Pons présente une statue « étrangère », celle de Notre-Dame de la Salette, mais elle semble incongrue et déplacée. D'ailleurs, elle n'a pas de place bien définie et on la transporte facilement d'un endroit à un autre. Il semble qu'on l'ait posée là faute d'un endroit plus adéquat. Cette chapelle d'ailleurs ne reçoit plus les fidèles comme les autres encore en service actuellement⁹⁶.

L'on remarque ici ce que nous avons déjà constaté pour le mobilier et les tableaux des chapelles : peu de changements et conservation de la mise en place du XVIIIe siècle. Les tableaux sont restés les mêmes, sans iconographie nouvelle, depuis leur création. Seules des statues ont été ajoutées, mais dans un esprit de continuité, sans rupture avec le passé, avec une fidélité indéracinable envers des saints immuables.

• Croix et oratoires

Nous quittons maintenant les édifices pour reconnaître l'univers religieux du dehors, celui exposé aux saisons, au soleil et aux tempêtes, celui des croix et des oratoires. Pour mieux comprendre son organisation, sa répartition et sa fonction, nous serons obligés de reconstituer les anciens cheminements, car certains monuments n'offrent plus aujourd'hui de réelle signification s'ils ne sont pas replacés dans leurs contextes géographique et historique d'autrefois. La majorité des voies de communication inter communales et communales a été soit oblitérée, soit déplacée. Ces transformations et abandons sont intervenus à partir du milieu du XIXe siècle, ont continué à la fin du même siècle et furent achevés au début du XXe siècle. Ils ont été provoqués par la création ou l'amélioration de routes pour le roulage et par l'abandon des cultures et du pastoralisme. Certains quartiers furent encore exploités jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, d'autres

⁹⁵ Archives paroissiales, *Comptes de la confrérie de sainte Luce*, 30 septembre 1831 : « donné à Dominico Aprile pour avoir peint et décoré la chapelle de Ste Anne attenante à celle de Ste Luce, 65 francs ».

⁹⁶ Il s'agit d'une statue en carton pâte peint de 1,10 m de hauteur.

furent abandonnés au cours du XIXe siècle et quelques-uns des anciens chemins d'exploitation sont utilisés maintenant uniquement par les chasseurs et les promeneurs.⁹⁷

La voie principale qui traverse la commune et passe en son centre constitué par le village est celle dite en 1913 « Route d'Antibes à Lyon », au XIXe siècle « Route royale d'Antibes à Sisteron », au XVIIIe « Chemin de Grasse à Castellane », au XVIIe « Grand chemin royal allant à Castellane », en 1490 "camin real". C'est une voie vouée au trafic des voyageurs, des armées et des marchandises et est au XVIIIe siècle un « chemin de province »⁹⁸. Napoléon y passera en 1815 pour rejoindre plus directement la capitale. Il s'agit également d'une vieille voie jalonnée de monuments mégalithiques, 2 dolmens et 7 tumulus. Mais elle est aussi accompagnée de plusieurs croix et oratoires.

En venant de Grasse, on rencontre d'abord l'oratoire du Pilon (n° 51), situé à un col et à l'embranchement de deux directions, soit pour continuer vers Castellane en passant par Saint-Vallier, soit en bifurquant vers le nord en direction d'Andon et d'Entrevaux. Puis, c'est l'oratoire de Notre-Dame (n° 50), construit en 1951, mais placé cependant à l'embranchement de l'ancien « Chemin de Cabris ». On arrive ensuite aux abords du village où l'on côtoie la Croix de Saint-Antoine (n° 61), installée en 1886 remplaçant la chapelle dédiée au même saint signalée en 1585. L'on s'arrêtait au village afin de se restaurer au « Grand Logis », compris dans une partie du « château » appartenant au chapitre de Grasse et desservi par un rentier. Ensuite, reprenant la route, l'on arrivait immédiatement à un carrefour, signalé par la croix de Saint-Roch (n° 47) placée en 1827 en remplacement d'une chapelle du même nom citée en 1605. A cet endroit l'on pouvait monter vers le nord pour rejoindre Canaux, Andon ou Entrevaux. Sinon, l'on continuait vers Castellane et après 1 000 mètres c'était la rencontre avec la chapelle, l'oratoire et la croix de Sainte-Luce (n°48 et 54). Peu après, nouvelle croix, celle du « Chêne bénit » (n° 60) où on pouvait se reposer sous l'ombrage, car avant 1736 il fallait monter directement au Nord par le chemin dit en 1817 « Ancien chemin de Grasse à Castellane » pour parvenir directement aux sources de la Siagne. Après 300 mètres de rude ascension on se reposait de nouveau près de l'oratoire du Petit Saint-Jean, dressé sur un petit plateau (n° 67) d'où l'on pouvait contempler la Vallée de la Siagne et apercevoir au loin, de l'autre côté de la vallée, la chapelle Saint-Martin. A proximité, sur le même petit plateau, un tumulus dit de « La colle » ou du « Petit Saint-Jean » a fourni les restes de quatre squelettes datant du chalcolithique. A partir de 1736, où fut construit le pont de Saint-Jean, le passage par le petit Saint-Jean fut délaissé car trop abrupt pour en faire une voie de roulage et le chemin fut prolongé vers l'Ouest pour rejoindre le « chemin de Saint-Cézaire à Escragnolles ». C'est là que se trouve la Croix de Siagne (n° 52). C'était ensuite la descente vers le pont et la rencontre de la chapelle Saint-Jean, puis la montée vers Escragnolles en passant par la chapelle Saint-Martin. Entre le Col du Pilon et le Pont de Saint-Jean, sur environ 7 500 mètres, on avait rencontré 8 croix, oratoires ou chapelles.

Le chemin de Saint-Cézaire à Saint-Vallier est un chemin de viguerie de 2e classe. Sitôt passées les limites communales, au Col de la Lèque, une croix, dite « Croix du Col de la Lèque » (n° 63), signale le col et l'intersection de trois chemins : celui qui continue vers Saint-Vallier, un autre menant à Escragnolles montant vers le Nord, un troisième venant de l'Est dit « Chemin de la Tire ». Aux alentours immédiats du col, il faut noter la présence de deux dolmens et de quatre tumulus, d'une enceinte protohistorique et d'un établissement gallo-romain.

Le chemin de Saint-Vallier à Cabris est également un chemin de viguerie de 2e classe. En venant de Cabris, à un col qui fait limite entre les deux communes, une croix dite « Croix de

⁹⁷ Pour plus de précisions sur les voies, voir notre communication « En passant par Saint-Vallier. Archéologie et Histoire de cinq voies antiques », Colloque de Mouans-Sartoux du 23 mai 1998, p. 13-33. Ainsi que « La Haute vallée de la Siagne », *Bull. GRHP*, n° 10, avril 1997, p. 3-19 ; « Le grand Passage ou Grand Pas d'average », *Bull. GRHP*, n° 11, juillet 1997, p. 2-8.

⁹⁸ Les voies, sous l'ancien Régime, sont classés ainsi : routes royales, routes de province, chemins de viguerie de 1^{ère} et de 2^{ème} classes, chemins ruraux (Voir ADAM C 82, Etat des chemins de la viguerie de Grasse, 1773). Sur les chemins ruraux, voir ADAM E Saint-Vallier 4 O 2, 2 mars 1864.

Cabris » (n° 57), signale le col et l'intersection avec le « Chemin de la Tire ». La croix fut plantée, pendant quelque temps, sur l'un des quatre tumulus dits de « la Croix de Cabris et du Cartinet » que l'on attribue à l'âge du Bronze.

Le chemin de Saint-Cézaire à Escragnolles est classé dans la même catégorie de chemins. Du col de la Lègue, à la Croix, il monte vers le nord dans le territoire de Saint-Vallier et rejoint la route royale à la Croix de Siagne (n° 63 à 52). Il est limité entre deux croix et avant d'arriver à la Croix de Siagne, il côtoie un tumulus, dit de « Mallagrau » attribué au chalcolithique.

Un chemin partant de Saint-Vallier vers le Nord a subi de nombreuses transformations et connu plusieurs appellations. Le plus ancien est dit « Ancien Chemin d'Entrevaux » en 1817. Il partait de la Croix du Castelas (64), puis bifurquait vers le Nord-Est, passant au pied du Castellaras de la Touré et de la Tour de Nans où il rencontrait l'oratoire de Saint-Hubert (n° 66). Il montait ensuite à Canaux, en suivant la rive droite du vallon de Nans. Un autre, dit « Chemin d'Entrevaux » en 1817, empruntait le vallon de la Combe et passait par le col du Ferrier. La complexité de ce réseau est en cours d'étude et n'a pas été encore entièrement reconnu⁹⁹.

Il en est de même pour le chemin dit « Vieux Chemin d'Andon à Grasse » en 1817, qui à l'oratoire du col du Pilon (n° 51), quitte la voie royale pour monter vers le Nord. Il parvient à la plaine de Faissolade signalée par la « Croix de Faissolade » (n° 62) et rejoint le « Chemin d'Entrevaux » au col du Ferrier.

Un réseau dense de chemins ruraux s'étale au sud du village dans le quartier du Deffens, partie du territoire proche du village, destinée à la culture des céréales et à l'entretien du « gros et menu bétail »¹⁰⁰. Ce Deffens est traversé d'est en ouest par la « Grande carraire » ou « Grand Pas d'average » sur une longueur de 4 km. En 1864, il est estimé d'une largeur moyenne de 20 mètres, mais le cadastre de 1817 signale plusieurs portions de 70 mètres de large et plusieurs relarguiers¹⁰¹.

Un autre chemin, dit « Chemin de la Tire », traverse le Deffens plus au sud. De la Croix de Cabris à la Croix du col de la Lègue, son tracé, en 1863, était peu visible et il « n'en reste plus que quelques lacunes de distance en distance »¹⁰².

Un chemin rural cité en 1864 est celui dit « Chemin du Tignet ». Il n'est pas indiqué comme chemin de viguerie en 1773. Son parcours est de 4 km. De Saint-Vallier, il passe par la chapelle Saint-Pons, croise la grande Carraire où est plantée, à l'intersection, la Croix du Grand Passage (n° 58), puis croise le chemin de la Tire pour aboutir aux « Trois Termes », à la limite des communes de Saint-Vallier, de Saint-Cézaire et de Cabris. Il est jalonné de relarguiers et de puits et une pétition de 1845 signée par les habitants du Tignet demande le rétablissement de la « carraire du Ribas » qui ne sera pas exécuté¹⁰³.

Deux autres chemins ruraux descendant dans le Deffens présentent des croix. L'un d'abord dit « Chemin du Largadou », puis « Chemin des Prés », offre une croix dite du « Largadou », à l'intersection avec l'ancien chemin de Saint-Cézaire (n° 55). C'est là qu'on « larguait » les moutons et chèvres, sous la conduite d'un pâtre communal¹⁰⁴. Un abreuvoir existe encore à cet emplacement « l'abreuvoir du Largadou ». Puis, c'était la rencontre d'une autre croix, celle du « Collet Assou » ou de « la Parra », à l'intersection de la grande carraire (n° 56).

Les quartiers situés à l'ouest du village étaient desservis par le « Chemin de Sainte Anne », qui tire son nom d'un oratoire dédié à la sainte (n° 49). Cet oratoire est implanté à un petit col et à proximité immédiate d'un tumulus attribuable au chalcolithique¹⁰⁵. Ce chemin permettait de

⁹⁹ Sur le thème du « Chemin d'Entrevaux », voir notre étude « Les chemins de Grasse à Entrevaux. La traversée de Caussols », *Bull. GRHP*, n° 14, octobre 1998, p. 8-27.

¹⁰⁰ Voir notre étude « Le rapport sur les clots entourés de muraille de pierre sèche, 1653-1655 », *Bull. GRHP*, n° 17, avril 2000, p. 11-33.

¹⁰¹ Voir bibliographie de la note 97.

¹⁰² ADAM E Saint-Vallier 1 D 005, f° 1.

¹⁰³ ADAM E Saint-Vallier 4 0 12. Pétition du 20 octobre 1845.

¹⁰⁴ ADAM E Saint-Vallier 4 0 12, 12 mai 1878. Réparations au Largadou.

¹⁰⁵ Quatre tumulus dits de « Sainte-Anne » ou de « Caillassou ».

rejoindre le chemin de Saint-Cézaire à Escragnoles à l'intersection duquel se trouve le tumulus de Malagrau, puis la Croix de Siagne (n° 52) et la route royale.

Le quartier de Nans, au nord, était desservi par le « Chemin de Nans et de la Faye ». Partant de la Croix du Castellans (n° 64) il atteignait le col de la Faye où se trouve dressée la « Croix du Pas de la Faye » (n° 65).

Enfin, à l'est, sur le « Chemin du Bar », reliant Canaux au Bar, à la limite avec les communes du Bar et de Grasse, les « Croix du Blacasset » et des « Gardes » (n° 53 et 68), maintenant complètement isolées, signalaient par leur présence les limites territoriales.

Ce préambule sur les voies de communication, bien que succinct, était nécessaire afin de replacer les croix et les oratoires dans leur contexte. Nous avons également volontairement mentionné les principaux sites antiques situés à leur proximité. Mais il en existe d'autres, particulièrement ceux de l'époque romaine. Il se dégage du positionnement des croix et oratoires plusieurs enseignements remarquables, car comme on a pu le constater déjà ci-dessus, le choix de leur implantation ne doit rien au hasard.

On constate d'abord un marquage précis des principales voies et des carrefours. Aucune route, aucun chemin, aucun changement de direction n'échappe à cette empreinte sacrée. Cela apparaît même comme systématique. A chaque entrée dans le territoire, on trouve une croix, un oratoire et parfois une chapelle comme Saint-Jean à l'Ouest. Au nord, il faut aller hors du territoire pour trouver un oratoire, détruit aujourd'hui, celui de Saint-Florent, au Col de la Sine, là où tous les chemins venant de Grasse et des villages avoisinants se rejoignent en un seul tracé. La plupart des carrefours sont également signalés par des croix ou oratoires, ainsi que les cols.

La principale voie qui traverse le territoire est particulièrement protégée avec un édifice tous les 950 mètres en moyenne. Voie de « trafic et de négoce » selon une expression de 1609, elle voit transiter voyageurs, commerçants et armées¹⁰⁶. Qualifiée de « Route d'Antibes à Lyon », elle est peut-être issue d'un ancien tracé reliant la *Civitas Antipolitana* à la capitale des Gaules *Lugdunum*, au temps des Romains. Mais le nombre important de sites de l'époque chalcolithique situé le long de son parcours laisse envisager une plus ancienne utilisation.

C'est ici ensuite une particularité singulière de constater que la plupart des monuments religieux se superpose à des tombes antiques comme indiqué plus haut. Cet état de fait ne provient sans doute pas d'une volonté délibérée, mais plutôt que le choix de ces lieux, à des époques très éloignées, correspond à des sites remarquables, col, petit plateau dégagé ou carrefour. Cette pérennité de sacralisation de l'espace au cours de plusieurs millénaires était à relever et est particulièrement exemplaire sur le territoire de Saint-Vallier.

Il en est de même pour les chemins ruraux, ceux qui conduisent aux terres cultivées et aux pâturages, principalement le terroir du Deffens, source principale et essentielle de subsistance et de survie. La chapelle Saint-Pons avec son rôle de protection des troupeaux et la chapelle Sainte-Brigitte pour « la conservation des fruits de la terre », voient leur influence augmenter avec l'implantation de plusieurs croix, dont celle du Largadou, lieu où l'on rassemblait puis lâchait les troupeaux dans les terres communales.

L'inventaire des croix et oratoires a révélé trois types d'édifice : oratoire, croix sur pilier, croix en bois ou en fer.

L'oratoire consiste en un pilier ou pilon, du provençal *pieloun*, *piloun*¹⁰⁷, construit la plupart du temps en pierres maçonnées, dans lequel est encastrée une niche contenant une statuette. Le haut du pilier est couvert d'un toit sur lequel est assujéti une croix. On peut remarquer, sous la niche, une petite console, un encastrement ou un anneau pour y déposer ou attacher des fleurs. Quatre oratoires ont été recensés : Sainte-Luce, Sainte-Anne, le Pilon et Notre-Dame. Tous quatre présentent la même facture, telle que décrite plus haut. Chacun d'eux contient une statuette et parfois d'autres éléments comme un tableau ou un sous-verre.

¹⁰⁶ AD B.-d.-R. B 1321, Enquête de réaffouagement de la viguerie de Grasse. 1^{er} septembre 1609.

¹⁰⁷ F. Mistral, TDF, p. 570 b : « petite colonne », « petit oratoire creusé dans un pilier ».

L'oratoire de Sainte-Luce (n° 48) est situé sous la chapelle du même nom, au bord de l'ancienne Route royale. La niche enferme une statuette de sainte Luce tenant une lampe à huile allumée. Le pilier de 2,50 m de hauteur est surmonté d'un petit massif de pierres où est gravée la date de 1826. Cette date correspond à une réfection comme en témoigne un texte de 1827 : « donné au sieur Lombard maçon, pour la réparation d'un oratoire placé devant la chapelle Ste Luce, 4 francs ; « donné à Joseph Niel pour quatre charges de sable et pour trois de chaux employées à l'oratoire de Ste Luce, 1 franc »¹⁰⁸. En 1951, « par les soins du curé du village, M. l'abbé Voisin, Sainte Thérèse remplaça Sainte Luce, tombée en disgrâce ! »¹⁰⁹. Depuis le départ de l'abbé Voisin, la statuette de sainte Luce est revenue dans sa niche et sainte Thérèse a disparu.

L'oratoire de Sainte-Anne (n° 49), haut de 1,95 m, enferme une statuette en plâtre peint représentant sainte Anne, assise, tenant dans ses mains un livre ouvert et, à côté d'elle, Marie enfant. Le fond de la niche est couvert par un panneau en bois peint figurant sainte Anne, habillée d'une robe bleue avec cape et capuche de couleur noire. Elle tient un livre ouvert et le montre à Marie, enfant, vêtue d'une longue robe blanche. Le fond de la peinture représente des collines, le ciel bleu et un olivier à droite. Le cadastre de 1742 signale un « quartier de Ste Anne »¹¹⁰. En 1817, le cadastre nomme également le « quartier de Ste Anne » et le plan figure par un point le « Pilon de Ste Anne »¹¹¹. En 1841, est signalée la dépense de 8 francs « pour la réparation du santon de Ste Anne »¹¹². Cet oratoire est placé à un petit col, 20 mètres au sud d'un tumulus, sur un chemin menant aux terres labours des quartiers de Baume Obscure.

L'oratoire du Pilon (n° 51) est situé également à un col à qui il a donné son nom le Col du Pilon. En venant de Grasse, après la dure montée dans la pierraille, le col et le Pilon ouvrent la voie vers la plaine verdoyante de Saint-Vallier. D'une hauteur de 2,60 m, la niche présente une statuette de saint Jean-Baptiste avec un agneau couché à ses pieds. Le fond de la niche est couvert par un sous-verre encadré d'une moulure représentant l'Enfant de Prague. Une croix en fer forgée surmonte le toit, fichée dans une pierre où est gravée la date de 1777. L'appellation col du Pilon apparaît avec le cadastre de 1817 comme nom de quartier et le plan figure l'oratoire par un rond, indiquant « pilon ». Une légende, rapportée par Hervé de Fontmichel et Alain Flayac, relate que cet oratoire était dédié primitivement à saint Honorat et que c'est à cet endroit que « le fondateur de Lérins y aurait découvert pour la première fois les îles où il allait s'établir vers 410 »¹¹³.

L'oratoire de Notre-Dame (n° 50) a été élevé en 1951 comme indiqué par la date gravée sous la niche. Celle-ci enferme une statue de la Vierge miraculeuse en céramique italienne et l'appui de la niche indique : JUBILE 1951. Le Jubilé ou Année Sainte est célébré tous les 25 ans, d'abord à Rome, puis l'année suivante dans toute la chrétienté. Il est donc naturel que l'oratoire de Notre-Dame ait été élevé en 1951. D'une hauteur de 2,50 m, il est placé à quelques mètres du carrefour Route Napoléon/Route de Cabris.

Deux autres oratoires, disparus aujourd'hui, sont signalés par les archives. L'un, dit « Oratoire du Petit Saint-Jean », était situé sur l'ancienne route Grasse/Castellane, sur un plateau dominant la vallée de la Siagne, près du tumulus du Petit Saint-Jean ou de la Colle (n° 67). Il est mentionné en 1864 : « le chemin du Petit Saint-Jean commence à Colle Quenouille, monte à l'oratoire du petit St-Jean »¹¹⁴. L'autre est signalé en ruine par Paul Senequier en 1877 et est dédié à saint Hubert (n° 66) : « tout à côté (de l'ancienne tour de Nans) passe un chemin depuis longtemps abandonné, que l'on dit être l'ancien chemin d'Entrevaux. Un oratoire en ruines qui, d'après la légende, aurait été dédié à saint Hubert, existe encore sur le bord du chemin. La protection de ce saint n'était pas inutile sur ces montagnes sauvages où les loups devaient abonder jadis »¹¹⁵.

¹⁰⁸ Archives paroissiales, *Comptes de la confrérie de Ste Luce*, 5 et 18 juin 1827.

¹⁰⁹ Geneviève Vial-Mazel, *Les Oratoires de Alpes-sur-la-Mer*, Ed. des Amis des Oratoires, Aix, 1962, p. 108.

¹¹⁰ ADAM E Saint-Vallier, *Cadastre de 1742*, CC 6, 7, 8.

¹¹¹ ADAM 3 P 1326.

¹¹² Archives paroissiales, *Comptes de la chapelle St-Jean-Baptiste*, 5 avril 1841.

¹¹³ De Fontmichel Hervé, *Le pays de Grasse*, Grasset, Paris, 1975 et Fayac Alain, ouv. cité p. 48

¹¹⁴ ADAM E Saint-Vallier, 4 O 2. Etat des chemins ruraux, 2 mars 1864.

¹¹⁵ Senequier Paul, « Anciens camps retranchés des environs de Grasse », *Ann. Soc. Lett. Sc. et Arts A.-M.*, t. IV, p. 149.

Il faut établir une distinction entre deux types de croix que nous nommons « sur pilier » :

Le premier est celui où la croix elle-même est l'objet principal et fichée sur un piédestal. On en recense 3 exemplaires, croix que nous pouvons qualifier d'industrielles, car non forgées par un artisan régional et dont on rencontre des exemplaires similaires dans toute la France (Fig. 25 à 27). Il s'agit de croix en fer forgé, ouvragées et porteuses de symboles. La croix de Saint-Roch présente les cinq instruments de la Passion dévoilant la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus : lance, couronne d'épines, bâton d'hysope, les clous et l'inscription INRI¹¹⁶. La date de 1827 rappelle son érection et le nom du saint à qui était dédié la chapelle s'élevant à cet endroit. Celle du Cimetière offre la même symbolique en mettant l'accent sur le cœur du Christ entouré d'une couronne d'épines. Elle porte la date du 18 août 1857. Enfin, celle de Saint-Antoine, encore plus réaliste, représente le Christ cloué sur la croix. La date gravée sur le piédestal, 1886, rappelle également la chapelle dédiée à saint Antoine. Ce type de croix est représentatif du XIXe siècle et fut répandu dans toute la France. Toutes les trois portent la date d'édification (1827, 1857, 1886).

Le deuxième type est celui où le pilier ou la colonne sont l'essentiel du monument, la croix n'étant qu'un élément de « finition », plantée en haut, toute petite, mais cependant essentielle pour christianiser l'ensemble. On en rencontre quatre représentations : croix de Saint-Luce et de Siagne sur colonne, croix du Chêne Bénit et du Castellans sur pilier (Fig. 28 à 31).

Les croix de Sainte-Luce et de Siagne datent probablement du milieu du XIXe siècle : « donné au sieur Jean Clar tailleur de pierre pour le pied-destal d'une croix à Ste Luce, 18 francs » ; « pour le piédestal d'une croix à la vue de St Jean Baptiste, 50 francs »¹¹⁷. La croix de Siagne est dite « à la vue de St Jean-Baptiste » parce que placée sur une hauteur dominant la Siagne et d'où l'on aperçoit, en contrebas, la chapelle Saint-Jean.

La croix du Chêne bénit, ainsi nommée par Adrien Guehard en 1896, alors que cette dénomination était perdue, est située sur le bord de l'ancienne route Grasse/Castellane. Elle était ainsi nommée car elle est la « place où, jadis, sous un magnifique ombrage, de vétusté disparu, faisaient halte les processions de Saint-Jean »¹¹⁸. La croix du Castellans, à la sortie du village et à l'amorce du « Vieux Chemin d'Entrevaux » porte l'inscription *Salus Mundi*. Elle n'est pas datée et aucune information n'est venue apporter la moindre indication d'érection¹¹⁹.

Ces quatre monuments n'ont pas été importés et sont l'œuvre des habitants. Ils sont proches, par leur style, du type oratoire, il y manque seulement la niche et la statuette. Ce type de monument semble être issu de la communauté et sa symbolique précise nous échappe. Les quelques exemplaires similaires rencontrés dans les Alpes-Maritimes sont des remplois de colonnes antiques ou de bornes milliaires, christianisant une voie ou un édifice romains¹²⁰. Est-ce le cas ici, en particulier pour la colonne de la croix de Sainte-Luce ?

Le dernier type de croix consiste en une simple croix, en bois ou en fer, scellée dans un rocher ou sur un petit massif de pierres. Curieusement, les croix en fer présentent à peu près toutes les mêmes dimensions, 2,00 x 0,90 et des fers de section carrée de 3 cm. D'après M. Antoine Trabaud, elles auraient été fabriquées et installées, fin XIXe-début XXe siècle, par un certain Niel, qualifié de « fort dévot ». Il pourrait s'agir de Jean-Baptiste Niel que l'on rencontre comme membre de la fabrique jusqu'à la dissolution de celle-ci en 1906. Les dates de premières mentions de ces croix en fer correspondent à cette fourchette de date¹²¹. Mais il est probable qu'une partie de ces croix remplaçait des croix en bois, matériau plus facilement abordable. Les plus anciennes mentions

¹¹⁶ Le principal apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus fut saint Jean Eudes (1601-1680), relayé ensuite par une religieuse visitandine Marguerite-Marie Alacoque (1647-1690), canonisée en 1920. La dévotion au Sacré-Cœur fut autorisée par le Pape en 1697 dans toutes les églises de la Visitation et fut étendue à l'église universelle en 1856.

¹¹⁷ Archives paroissiales, *Comptes de la Confrérie de Ste Luce*, 25 novembre 1830. *Comptes de la Confrérie de St Jean Baptiste*, 4 mai 1841.

¹¹⁸ Guehard Adrien, ouv. cité, 1896, p. 127.

¹¹⁹ Le cadastre de 1657 (ADAM E Saint-Vallier CC 3) signale cependant au quartier du Castellans un sous-quartier dit « quartier de la croix », dénomination encore attribuée aujourd'hui ainsi qu'à un « chemin de la croix ».

¹²⁰ Par exemple : les croix sur bornes milliaires à Andon, Briançonnet et Gréolières.

¹²¹ La plupart de ces croix est mentionnée sur les cartes de l'IGN au 1/20000° de 1930, Fayence 4 et Grasse 1

de croix les signalent en bois : croix des Gardes en 1805¹²², croix de Cabris signalée autrefois en bois en 1899¹²³. La seule croix en fer avérée à une date précise est celle du col de la Lègue, en 1902¹²⁴.

Les deux premiers types d'édifices exigent un investissement en matériel et en main-d'œuvre plus important qu'une simple croix en bois ou en fer. La volonté de marquage d'un lieu se révèle par l'ampleur du monument, par ce qu'il en a coûté de sueur et de fatigue. Elle magnifie également la fierté et la foi de ceux qui les ont édifiés. Ces édifices sont issus d'un désir communautaire et d'une réalisation collective. Ils nécessitent des artisans compétents, maçons, tailleurs de pierre, graveurs, forgerons et tâcherons, muletiers et charretiers. Les seules citations indiquant un paiement le sont pour des restaurations et non pour des créations. Il est probable que les croix de facture industrielle, comme celles de Saint-Roch, de Saint-Antoine et du cimetière, ont été acquises par le don en numéraire des paroissiens. On en a une preuve pour la croix de Saint-Antoine où les sœurs associées à la confrérie du Saint Rosaire offrent cinq francs pour participation à l'achat de la croix¹²⁵. Pour les autres croix et oratoires, il semble qu'ils ont été financés par les confréries et édifiés par des artisans locaux. On en trouve des traces pour la croix de Siagne et l'oratoire de Sainte-Luce.

Il n'est pas sûr également que ces croix aient été édifiées à la suite d'une « mission » de re christianisation, comme cela s'est produit dans de nombreux villages de France au XIXe siècle. Nous n'en avons relevé aucune trace dans les archives paroissiales durant cette période. Dans la plupart des cas, quand il s'agit de croix de mission, la date et la mission sont signalées clairement sur le piédestal. Nous ne sommes pas en présence en outre de croix commémorant un jubilé, cette manifestation aurait été aussi indiquée. Seul l'oratoire de 1951 semble être le cas unique.

Les croix, quelles soient simples, sur pilier ou sur colonne n'ont pas de vocable les rattachant à un saint ou à une dévotion. Il faut mettre à part les deux croix ayant remplacé des chapelles en ruines et qui ont pris le nom du saint à qui était dédiée la chapelle (Saint-Roch et Saint-Antoine). Deux croix présentent des inscriptions. La croix du Castellas : *Salus Mundi*. Cette inscription fait référence à la théologie de la croix, où le Christ est mort pour les péchés des hommes et où la croix devient le signe vivant du salut. La croix du cimetière présente sur chaque face du dé du piédestal quatre sentences propres à soulever la réflexion dans un lieu consacré au souvenir des disparus¹²⁶. En même temps qu'elles rappellent aux vivants le désir des morts de prier pour eux, elles développent le thème de la vie « au-delà de la mort » et du « repos éternel ». Toutes les autres croix n'ont de nom que celui du lieu qu'elles sanctifient et même aujourd'hui certaines attributions ont été oubliées par les habitants. Il en est ainsi pour la croix du Chêne Bénit, de la Parra et de la croix de Siagne, dont nous avons retrouvé les désignations originelles. Quant aux autres, il n'est pas sûr qu'elles aient eu un vocable propre. Une seule indication de fonction pour ces simples croix est fournie par Sénéquier à propos de la Croix de Cabris citant un texte de 1729. Elle fut élevée « pour être opposée aux orages du temps et pour la conservation des fruits du terroir »¹²⁷.

Il en est différemment pour les oratoires qui sont tous dédiés à un saint protecteur. D'ailleurs, la statuette qui les orne ne laisse planer aucun doute sur ce thème. Le choix des protecteurs obéit à un système à la fois de défense et de bénédiction. Placés intentionnellement à des endroits stratégiques, les oratoires indiquent aux voyageurs qu'une protection divine plane sur

¹²² ADAME Saint-Vallier 1 N 7. Procès verbal de délimitation du territoire de la Commune de Saint-Vallier.

¹²³ Bottin Casimir, « Découverte et fouille de neuf tombes aux environs de Saint-Vallier-de-Thiery », dans *Ann. Soc. Lett. Sc. et Arts A.-M.*, T. XVI, 1899, p. 321 : « une croix grossièrement fabriquée de deux troncs de chêne désignée sous le nom de Croix de Cabris ».

¹²⁴ Guebhard Adrien, *Les Préalpes-Maritimes, I. Excursions géologiques*, Sté géologique, Paris, 1904, p. 546 : « au point culminant de la route, en face d'une petite croix en fer ».

¹²⁵ Voir note 55.

¹²⁶ O mon Dieu donnez leur le repose éternel - Que désirais-je sur la terre sinon vous o mon Dieu - Priez pour nous vous qui serez ce que nous sommes - Au dela de la mort que trouvons nous la vie

¹²⁷ Senequier Paul, *Cabris et Le Tignet*, Imbert, Grasse, 1900, p. 142-143.

le territoire dans lequel ils entrent. Mais en même temps, si leurs intentions sont bonnes, ils peuvent

profiter de l'intercession des saints qu'ils rencontrent en chemin. Ces saints sont bien connus de tous : saint Jean, saint Hubert, sainte Anne et sainte Luce détiennent des pouvoirs que chacun connaît, respecte et invoque. Ils étaient placés en avant-poste précédant les chapelles disposées aux quatre entrées du village. Comme le fait remarquer Sénéquier pour l'oratoire de Saint-Hubert, ce saint devait protéger des loups dans cette région montagneuse et hostile qu'est le Pas de la Faye¹²⁸. Celui de Sainte-Luce proposait la guérison des maux d'yeux et invitait à monter vers la chapelle et son puits miraculeux. Celui de Sainte-Anne, placé sur un chemin rural, protégeait les cultures et les fruits de la terre. Enfin celui de Saint-Jean-Baptiste indiquait le bon chemin.

Quand l'abbé Voisin, en 1951, remplaça la statue de sainte Luce par celle de sainte Thérèse à l'oratoire de la sainte primitivement vénérée, il ne doutait pas qu'après son départ, sainte Luce reviendrait aussitôt reprendre sa place. Son intention était sans doute fort louable et sa mémoire est encore vivace parmi les habitants, mais cette substitution était tout à fait incongrue pour les paroissiens, d'autant que sainte Thérèse a sa statue bien exposée à l'église. Sainte Luce, vénérée depuis des siècles, ne pouvait subir un tel oubli et la protection qu'elle exerçait ne pouvait être oblitérée par la seule volonté d'un curé de passage, bien qu'il soit resté à Saint-Vallier pendant 44 ans¹²⁹. Un témoignage de fidélité est encore apporté à propos de la croix du Pas de la Faye. Simple croix en fer d'à peine deux mètres de hauteur, elle fut déplacée lors de l'élargissement de la route. On ne sait quel personnage fit ce transfert. On ne connaît que ses initiales, P D, et la date où il effectua cette sauvegarde, 18 décembre 1975, qu'il inscrivit dans le béton encore frais. Il dut sans doute effectuer une réparation puisque les deux branches de la croix sont assujetties par un boulon. A la suite d'un accident mortel de la circulation, la croix du Largadou fut également déplacée et sert maintenant à canaliser les voitures. De même, la croix du col de la Lèque fut déplacée plusieurs fois au fur et à mesure des aménagements successifs de la route, mais ne fut jamais détruite. Il en fut de même pour celle de la Croix de Cabris, transférée des Ouidides au Col, puis du tumulus sur une base rocheuse. En fait, sur vingt-deux croix et oratoires relevés dans les archives et sur le terrain, seuls trois ont disparu, tous situés sur des passages abandonnés¹³⁰. Tous les autres sont entretenus et réparés par la municipalité et des bénévoles.

• La paroisse

La paroisse est une circonscription ecclésiastique d'un diocèse et correspond, dans les campagnes, à une commune, alors que dans les villes, on rencontre plusieurs paroisses. Elles sont nées au IV^e siècle et gouvernées par un curé nommé par l'évêque. « C'est une famille spirituelle dont l'église est la maison, le curé le père, comme représentant de Dieu, les paroissiens les membres »¹³¹. Cette définition indique clairement la façon dont il faut examiner le bâtiment église, comprendre le rôle du curé et envisager le comportement des paroissiens. La paroisse est avant tout une famille spirituelle avec un père représentant de Dieu et des enfants réunis autour de lui dans une maison commune, l'église. Cette dernière, seule manifestation matérielle de cette famille spirituelle, peut révéler certains aspects de la vie paroissiale, mais ne peut manifester toute la richesse et la profondeur d'une vie communautaire. Ce ne sera que par approximations et par petites touches discrètes que nous allons tenter d'appréhender cette vie paroissiale.

On remarque d'abord une adéquation parfaite et totale entre communauté et paroisse, car la paroisse englobe toute la communauté et son territoire. On peut même avancer que la paroisse fut à l'origine de la commune quand, sur le site d'une église pré-castrale dédiée à saint Vallier, vint se

¹²⁸ Sénéquier Paul, « Anciens camps retranchés des environs de Grasse », *Ann. Soc. Lett. Sc. et Arts A.-M.*, T. IV, 1877, p. 149 : « un oratoire en ruines dédié à saint Hubert ». Cet oratoire a disparu.

¹²⁹ Une plaque en marbre, dans l'église, indique qu'il fut curé de Saint-Vallier de 1948 à 1992.

¹³⁰ Les oratoires de Saint-Hubert et du Petit Saint-Jean, la Croix des Gardes.

¹³¹ Zodiaque, *Glossaire des termes techniques*, 1989

greffer un castrum formé par l'évêque d'Antibes. Ce castrum prit le nom du saint à qui était dédiée l'église avec la communauté qu'elle rassemblait.

Il faut ensuite observer que la commune fut confiée, d'abord aux moines de Lérins, à partir de 1061, puis à l'évêque d'Antibes vers 1176, enfin au chapitre de Grasse à partir de 1242 et ce jusqu'à la Révolution. Ces seigneurs monastiques puis ecclésiastiques ont nécessairement joué un rôle influent sur la vie communautaire et paroissiale, les deux pouvoirs étant entre les mêmes mains. Quand l'évêque se rend à Saint-Vallier et prononce ses ordonnances, il les impose à la communauté en tant que chef spirituel et au chapitre en tant que seigneur temporel. Quand surviennent des différends et procès entre la communauté et le chapitre au sujet du temporel, l'évêque intervient comme intermédiaire entre les deux parties pour aboutir à une transaction juste et équitable¹³².

Est-ce cette position à la fois double et unique de l'autorité temporelle et spirituelle qui a permis à la communauté de conserver certains privilèges et de s'affranchir d'une tutelle trop pesante en regard d'autres communautés soumises à des seigneurs laïcs ? Cela semble vraisemblable quand on compare le statut féodal de Saint-Vallier à celui des communautés de Saint-Cézaire et de Cabris. Depuis août 1181, la communauté de Saint-Vallier est propriétaire des « cults et incults » par suite d'un privilège accordé par Sanche, Comte de Provence¹³³. A la suite de deux transactions, 1527 et 1566, la communauté est libre de gérer moulins, fours, herbages, droits de transhumance selon une redevance versée au chapitre chaque année à Noël¹³⁴. Saint-Cézaire et Cabris resteront par contre soumis à un régime féodal très strict jusqu'à la Révolution. Il n'est que de consulter les cahiers de doléances des trois communes établis en 1789 pour se rendre compte de cette notable différence¹³⁵.

Sous l'Ancien Régime, l'élection des « marguilliers de la paroisse » ou « recteurs des confréries » s'effectuait chaque année le premier dimanche suivant la Toussaint, en présence du curé, du lieutenant de juge et du premier ou second consul et de tous les marguilliers sortants. La réunion avait lieu à la sacristie « après les vespres ». Etaient alors nommés : un trésorier général, deux marguilliers pour l'autel du Saint-Sacrement, deux pour l'autel de Notre-Dame, deux pour celui du Purgatoire, deux pour celui de Saint-Joseph, deux pour celui de St-Jean/St-Eloi, deux pour celui de Sainte-Luce et deux pour les quatre « chapelles champêtres ». Ces marguilliers, dits aussi « recteurs », étaient souvent choisis parmi les notables ou « apparens » de la communauté, principalement le trésorier général, les marguilliers du Saint-Sacrement et de Sainte-Luce. Ils sont qualifiés de « sieurs » ou « bourgeois » et exercent les métiers de notaires ou de chirurgiens¹³⁶. On les retrouve, pour la plupart, membres du conseil municipal qui lui aussi était renouvelé tous les ans. Chaque conseil était indépendant, mais on y retrouvait les mêmes personnalités, gestion communale et paroissiale étroitement imbriquées, non de droit mais de fait.

A la Révolution, est institué le « Bureau de la Fabrique » qui apparaît à Saint-Vallier « le dix sept Brumaire quatrième an République et de notre Seigneur Jésus Christ le huit novembre mil sept cens nonante cinq ». Les recteurs sont choisis, comme auparavant, mais ils sont qualifiés de « citoyens ». En 1804, « trois marguilliers ou administrateurs de la fabrique » nommés par le préfet du département du Var et confirmés par l'archevêque d'Aix, sont présentés « le matin à la messe du prône à la satisfaction du peuple qui a applaudi » et sont élus à l'unanimité¹³⁷. Ce nouveau règlement des fabriques sera officialisé le 30 décembre 1809 et perdurera jusqu'au 9 décembre

¹³² C'est le cas lors de la transaction du 21 mai 1566 où « Messire Jean Grenon, vicaire général et official de l'église et diocèse dudit Grasse, le siège épiscopal vacant » sert d'intermédiaire (ADAM G 906).

¹³³ ADAM E Saint-Vallier AA 1, f° 17 r° : « privilegio concesso per Illustrissimum Dominum Sanxium Dei gratia Comitum marchionem Provincia anno incarnationis Domini Millesimo Centesimo octuagesimo primo mensis Augusti in quo latius constat dedisse dicto loco sancto valerio omnia culta et inculta, oequos et pascua ».

¹³⁴ ADAM E Saint-Vallier DD 1, transaction de 1527. ADAM G 906, transaction de 1566.

¹³⁵ Derlange Michel, « Les Cahiers de Doléances », *Recherches Régionales*, 1992 / 3-4, p. 142, 196 et 201.

¹³⁶ Archives paroissiales, *Livre pour servir au trésorier général des confréries de la paroisse*, où sont consignées les élections des marguilliers de 1760 à 1814.

¹³⁷ *Idem*, Election des marguilliers du 19 février 1804.

1905, date de leur dissolution. Entre temps, une loi du 5 avril 1884 obligeait la commune à subvenir aux grosses réparations quand la paroisse ne pouvait les assurer entièrement.

On peut remarquer, lors du passage de l'Ancien Régime à celui de la République, qu'à une élection démocratique s'est substituée une élection imposée, puisque les trois membres du Bureau de la fabrique sont nommés par le préfet. Mais cette mainmise de l'Etat républicain fut assez souple pour ne pas provoquer de rejets¹³⁸. Il n'en fut pas de même lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 et le dernier procès-verbal de la fabrique de Saint-Vallier en donne un aperçu éloquent : « Avant de nous séparer, contraints et forcés de par la loi du 11 Xbre 1905 nous protestons énergiquement contre la violence qui est faite à l'Eglise dans ses droits les plus sacrés d'administrer par elle-même, ou par les représentants choisis par elle, tous les biens qu'elle avait acquis par la générosité des fidèles. Nous tenons également à professer ici publiquement tout notre attachement et obéissance à cette même Eglise catholique, apostolique et romaine, à déclarer que nous avons la plus entière et absolue soumission aux volontés du Souverain Pontife et que nous serons toujours prêts à exécuter les ordres que notre vénérable et intrépide, Monseigneur Chapon, ou son successeur, voudra bien nous communiquer comme représentant du saint Siège apostolique. Fait à Saint-Vallier le douze décembre mil neuf cens six. P. Issert, curé doyen »¹³⁹. Mais à côté du paraphe du curé, une seule signature parmi les cinq membres présents ce dernier jour !

Dès qu'il y eut un lieu de culte, c'est-à-dire une église, il y eut un desservant ou curé pour prendre soin de la communauté paroissiale (le mot curé dérive directement du mot latin *cura* signifiant « prendre soin »). Il est probable que l'on puisse reconnaître celui de l'église de la Motte avec cet Algaraud, cité en 1242, sans doute moine chalaisien. Quand le chapitre de Grasse devint seigneur spirituel et temporel de Saint-Vallier, il reçut la dîme sur les grains et sur les blés, mais devait en contrepartie assurer le service religieux de la paroisse. Quelques-uns sont cités par les archives : Giraud en 1419, Désirier Laurent en 1505, Jean Henry en 1509, Jean Aubert en 1513, Antoine Ferrari en 1587, Pierre Marmoye en 1629¹⁴⁰. Sénéquier, nous en apprend un peu plus : en 1287, l'évêque permet au chapitre « de faire régir les églises dépendant de sa mense par des vicaires amovibles ou perpétuels ». En 1419, le chapitre institue « Giraud Estable, pour sa vie durant, au titre de chapelain perpétuel et recteur de la Cure de St-Vallier ». Il était logé au « château » avec son « secondaire ». Les évêques de Grasse tentèrent d'obtenir ce droit de nommer les vicaires de Saint-Vallier, mais pour un temps seulement au cours du XVIIe siècle. Deux procès donnèrent finalement raison au chapitre¹⁴¹.

Le concile de Trente avait préconisé plusieurs lois afin de réformer la pastorale des paroisses, mais cette réforme mit du temps à s'installer. On en voit les prémises au début du XVIIe siècle où les évêques veillent à ce que les offices, messes dominicales et grandes fêtes soient assurés par le curé, que les sacrements soient distribués régulièrement, que l'instruction religieuse, particulièrement par le prône, soit bien délivrée. Ainsi, le 17 octobre 1660, l'évêque remarque « que les baptêmes se font trop tardivement » et il exige « de ne pas dépasser trois jours pour baptiser sous peine d'excommunication » et ordonne « au curé et secondaire de faire un prône à chaque messe le dimanche »¹⁴². La formation des prêtres est mieux préparée et l'on crée les séminaires, celui de Grasse en 1710.

En 1679, l'évêque de Grasse, Louis Albe de Roquematine, interroge les quatre prêtres résidant à Saint-Vallier et leur pose les mêmes questions, à savoir si les registres sont bien tenus, si tous les paroissiens font tous leurs Pâques et s'il existe « quelque superstition ». Se présente d'abord Anthoine Mercurin, natif de Grasse, âgé d'environ 52 ans, nommé curé par l'évêque ici présent, déclarant qu'il ne possède aucun titre ni bénéfice et qu'il est payé comme prier de ce lieu par le

¹³⁸ Cependant, il faut relever qu'aucun préfet n'a émis d'opposition à quelque élection que ce soit. Il s'agissait d'une simple signature.

¹³⁹ Archives paroissiales, *Procès-verbaux de la fabrique*, 12 décembre 1906.

¹⁴⁰ ADAM G 881. Nominations à la cure de Saint-Vallier par le chapitre de Grasse.

¹⁴¹ Sénéquier, *Saint-Vallier*, Imbert, Grasse, 1890, p. 27 à 29.

¹⁴² ADAM G 21, visite pastorale de Louis de Bernage, f° 253.

chapitre de Grasse. Il fait savoir « que tous ses paroissiens font leur pasques et qu'il y tient la main, qu'il n'y a aucune superstition, qu'il fait son devoir en tout ce qu'il peut ». Vient ensuite Arnoux Reynaud, desservant la cure de ce lieu. Il est natif d'un des hameaux de Séranon, nommé la Ferrière, a environ 35 ans, est établi ici pour aider le curé et est payé par le chapitre. Lui aussi reconnaît que la paroisse est bien tenue. Se présente ensuite Barthélémy Hugues, natif de ce lieu, âgé d'environ 64 ans, sans emploi, avec seulement une chapellenie de revenu de 6 écus dans l'église paroissiale. Il relate « qu'il n'a point scu, ny ouy dire qu'il y ait aucun scandale public ». Enfin apparaît Honoré Camatte, également prêtre, natif de ce lieu, âgé d'environ 31 ans, « icy employé à faire les écoles et instruire les enfants, que les consuls le payent pour faire cet employ »¹⁴³.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, le rôle et l'influence des curés sont mieux connus grâce aux procès-verbaux des confréries et du conseil de fabrique. Une association très étroite se révèle entre paroissiens et curés pour la gestion de l'église et des chapelles, de l'organisation du culte, des fêtes patronales et des pèlerinages. Le curé apparaît ici vraiment comme un père spirituel et ses enfants reconnaissants ne se privent pas de le lui faire savoir. Le 5 janvier 1868, le curé-doyen Bruéry, âgé de 76 ans, décide de se retirer et de prendre sa retraite après 51 ans pendant lesquels « il a procuré le mieux qu'il m'a été possible le bien des âmes ». Le président du conseil de fabrique, Victor Chauvier, le remercie pour les 22 ans passés à Saint-Vallier : « nous vous remercions très humblement du vif intérêt que vous portez à l'habitation de laquelle vous avez toutes les sympathies. Nous sommes heureux de vous dire que depuis vingt-deux ans que vous administrez par un zèle infatigable la paroisse de St-Vallier, vous ne vous êtes jamais lassé à y faire le bien ; votre sage administration vous y a acquis l'amour de tous vos paroissiens et l'estime et la gratitude de toute la population que vous avez constamment nourrie par vos instructions, de principes et de maximes orthodoxiques (sic) puisées dans la philosophie chrétienne qui apprend à l'homme son origine c'est-à-dire, d'où il vient et où il va ».

Au XVIIIe siècle, une des préoccupations des évêques est de tenter d'interdire les manifestations de danses et de musique. Si l'évêque tolère la procession des reliques de saint Constant en 1733, il interdit que l'on joue du fifre et du tambour pendant la cérémonie. Il interdit également de danser devant les chapelles, particulièrement à Saint-Jean : « nous avons expressément deffendu de danser devant les chapelles, notamment devant celle de St Jean Baptiste sous peine d'interdit de la chapelle au devant de laquelle on danserait »¹⁴⁴. En 1729, il adresse une sévère semonce aux paroissiens, sous ces termes¹⁴⁵ : « nous avons appris avec extrême douleur que certaines danses indécentes et dissolues qui sont déjà abolies en plusieurs paroisses ne le sont pas dans celles qu'elles y sont en usage et donnent occasion à bien des péchés ; désirant les supprimer entièrement, après avoir instruit le peuple des désordres qui s'y commettent et combien Dieu en est offensé, nous nous réservons et à nos grands vicaires le cas de ces danses qui seront accompagnées de postures indécentes ou baisers ou par des embrassements. Nous espérons de la docilité des habitants de ce lieu qu'ils se réunissent tous pour supprimer ces excès scandaleux qui seroient capables si l'on y continuoit d'attirer sur cette paroisse l'indignation et la colère de Dieu ». Les moyens répressifs de l'évêque étant inexistantes en cette circonstance, puisque ces danses se font en dehors de l'église et sans rapport avec un culte quelconque, son seul recours étant la « colère de Dieu », seule crainte salutaire que peuvent éprouver les villageois.

Une manifestation de rites profanes liés à une cérémonie religieuse apparaît en 1709, le 13 décembre, lors de la fête de Sainte Luce¹⁴⁶. La cérémonie religieuse se déroule toute la journée avec d'abord une grand-messe chantée le matin à l'église, célébrée par un membre du chapitre de Grasse. Une procession s'organise ensuite jusqu'à la chapelle Sainte-Luce, en chantant « le Te Deum et autres prières accoustumées » où l'on célèbre « une grande messe ». Puis, c'est le retour au village, où après le repas, sont célébrées les vêpres à l'église. Mais pendant toutes les cérémonies,

¹⁴³ ADAM G 24, visite pastorale de 1679.

¹⁴⁴ ADAM G 57, visite pastorale du 14 septembre 1733, p. 437.

¹⁴⁵ ADAM G 57, visite pastorale du 29 et 30 août 1929, p. 117-121.

¹⁴⁶ ADAM, G 272, f° 492.

« plusieurs particuliers dud. St Vallier seroient venus au devant de l'église faisant jouer du tambour et du fiffre, dansant et faisant un bruit qui détournoit le Saint Sacrifice de la Messe ». Malgré l'intervention d'un chanoine du chapitre, la danse « avec tant de bruit et d'une manière si lissentieuse » continue et les participants accompagnent la procession à Sainte-Luce. L'après-midi, l'affaire se gâte quand l'économiste du chapitre intervient une deuxième fois sur la place du village. Il est couvert d'injures et on le menace de lui « déchirer la soutane » et de « lui crever le ventre à coups d'épée ». L'intervention de trois danseurs plus raisonnables met fin à ces menaces, mais ils « continuèrent leur danse avec plus de bruit et d'affectation, l'épée nue à la main ». Cette danse à l'épée nue est l'une des manifestations rattachées à un culte agraire comme la décrit Fernand Benoit¹⁴⁷. Il semble que l'on puisse mettre en parallèle cette danse à l'épée nue avec la danse provençale *lou brandi*¹⁴⁸.

D'autres manifestations sous la forme de jeux ont lieu lors des cérémonies religieuses, tel le jeu de boules. Le 30 août 1729, l'évêque intervient à ce sujet : « nous défendons en particulier aux Pénitents de donner des boules pour jouer pendant le tems des offices divins à peine d'interdire leur chapelle »¹⁴⁹. Il semble également que l'on pratiquait, à Sainte Luce, le tir au coq, comme signalé à Cagnes¹⁵⁰. Les comptes de la chapelle Sainte-Luce relèvent un bénéfice tiré « du tirage d'un coq »¹⁵¹.

Comme on l'a vu plus haut, les mêmes personnalités se retrouvent au conseil municipal et au conseil de fabrique et on ne remarque guère de frictions, sauf parfois quand il s'agit d'argent, dont les deux manquaient tout à la fois. C'est le cas quand il faut refaire le dallage de l'église. Le 22 octobre 1837, le conseil de fabrique, ne pouvant subvenir à cette grosse réparation, demande à la commune son aide. Celle-ci rechigne et en 1853 le dallage serait refait grâce à un « don volontaire » de 300 francs du curé et à une somme de 250 francs prise sur les budgets prévisionnels de 1854 et 1855. Il en est de même en 1858 pour l'achat de la « troisième cloche » coûtant 950 F, qui sera financé par les confréries pour 500 F, par la fabrique pour 150,00 F, par le curé pour 100 F, les 200F restant financés sur les budgets des deux années suivantes¹⁵². Parfois, le préfet, sur demande de la fabrique octroie un don en argent, 200 F le 1er mars 1859 par exemple, qui servira à la réparation de la toiture de l'église. Avant le décret du 5 avril 1884 qui oblige la commune à prendre en charge les dépenses importantes de la paroisse, la mairie verse 50 F tous les ans comme « secours à la fabrique ».

Une affaire d'importance surgit en 1856 quand le conseil municipal prend la délibération de faire construire une tour pour l'horloge « sur la voûte du maître autel ». Une séance extraordinaire du conseil de fabrique se tient le 29 juin afin d'en discuter. Le curé expose qu'il en a parlé au maire « qui en particulier m'honore de son estime » et qui lui a répondu « que la délibération était signée et qu'il était obligé de la faire exécuter ». Le curé fait également remarquer : « quant aux membres du conseil, j'en ai vu plusieurs qui maintenant pensent que le projet est inadmissible ». Le devis prévoit « de démolir le mur circulaire qui soutient la voûte du sanctuaire »¹⁵³. Une motion est alors votée par le conseil de fabrique afin d'intervenir auprès du préfet « en espérant que celui-ci rejettera purement et simplement le projet du conseil municipal ». L'évêque de Fréjus et Toulon, Mgr Jordany, approuve cette motion le 3 juillet. Une nouvelle séance extraordinaire se tient le 28 septembre en présence du maire et l'on fait valoir que la dépense de la construction d'une tour avoisinerait les 4 000 francs et qu'il serait plus avantageux et moins coûteux de réparer et d'exhausser le clocher. En outre, l'abside serait préservée ainsi que l'indépendance de la paroisse

¹⁴⁷ Fernand Benoit, *La Provence et le Comtat Venaissin. Arts et traditions populaires*. Aubanel, 1992, chapitre XI, p. 302-323.

¹⁴⁸ Daniel Thiery, « La danse à l'épée nue à Saint-Vallier-de-Thiery », *Bull. GRHP*, n° 19, avril 2001, p. 13-16.

¹⁴⁹ ADAM, G 57, p. 117-121, visite pastorale du 30 août 1729.

¹⁵⁰ M.-H. Froeschlé-Chopard et J.-C. Poteur, « Les romérages en Provence Orientale au XVIIIe siècle : expression d'une culture populaire », *Le monde alpin et rhodanien*, 1978, p. 166.

¹⁵¹ Archives paroissiales, *Comptes et dépenses de la chapelle Ste Luce*, 26 décembre 1843.

¹⁵² Archives paroissiales, Séance ordinaire du conseil de Fabrique du 3 octobre 1858.

¹⁵³ Mur circulaire : abside de l'époque romane.

par rapport à la commune. Le préfet décide finalement « qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux délibérations du conseil municipal concernant le projet de construire une tour d'horloge sur le mur de l'abside de l'église paroissiale ». Les travaux d'exhaussement du clocher et de l'aménagement de l'horloge seront exécutés par un entrepreneur maçon de Saint-Cézaire, le sieur Lombard, financés par la municipalité et terminés le 8 mai 1874 ¹⁵⁴.

La montée du radicalisme et du socialisme durant le dernier quart du XIXe siècle ne semble pas troubler les rapports entre municipalité et paroisse, du moins au vu des archives consultées. La fête patronale de la Saint-Constant est toujours célébrée avec liesse et les bustes des saints protecteurs présentés à la dévotion du peuple. La croix du cimetière, installée en 1857, reste en place et l'on perpétue les pèlerinages à Saint-Jean et à Sainte-Luce. Des croix sont placées un peu partout sur le territoire, sur des terrains communaux, sans que la municipalité ne l'interdise. Cet état d'esprit semble perdurer durant tout le cours du XXe siècle, bien que nous manquions d'informations sur cette période pourtant si proche. La commune, alors propriétaire de tous les lieux de culte, les entretient avec soin, respecte croix et oratoires et continue une association sans faille avec les curés successifs. Quand un particulier demande, en 1960, de projeter un film par semaine dans la chapelle du Saint-Esprit désaffectée depuis 80 ans, le maire répond que « quiconque, à Saint-Vallier, a le moindre respect pour tout ce qui se rattache au passé de notre localité, ne saurait admettre que cette antique chapelle ait une telle destination » ¹⁵⁵. Il faut souligner que le demandeur n'était pas de Saint-Vallier, mais de Théoule.

Il est difficile également d'évaluer le degré de la pratique religieuse de la communauté pendant cette période et au début du XXe siècle. Il n'existe pas de statistique dressée par la paroisse. On pourrait établir une approche de la fréquentation aux offices par l'examen de la « taxe sur les chaises et bancs » dont 1/6 était reversé à l'évêché pour le secours des prêtres âgés et malades. Un indice cependant est fourni par l'achat, en 1906, de 200 plaques émaillées pour numérotter les chaises. 426 habitants sont recensés en 1911. En tout cas, la nécessité de construire une tribune se fait sentir dès 1837 « pour placer commodément pendant les offices divins les hommes qui sont obligés de rester debout, surtout dans la belle saison à cause de l'affluence des étrangers qui viennent de toutes parts et de fort loin respirer l'air salubre et boire l'eau fraîche du pays situé au pied des montagnes » ¹⁵⁶. La tribune sera installée seulement en 1851, financée par une quête extraordinaire faite dans le village.

Le détail de l'inventaire et les pages qui précèdent révèle la multitude des dons de toutes sortes qui est effectuée par des particuliers ou des corporations. Si l'on se réfère à l'inventaire de 1906, les biens de la fabrique consistent en deux parcelles de jardins de 137 et 40 m² léguées par l'abbé Bruéry en 1881, estimées pour 450 francs ; de deux inscriptions de rente de 10 et 8 francs valant 331,50 et 265,20 francs ; de 111,10 francs en numéraire dans « la caisse de la fabrique » ¹⁵⁷. Comme le fait remarquer l'abbé Issert, lors du dernier procès-verbal de la fabrique en date du 12 décembre 1906, tous les biens de la fabrique proviennent de « la générosité des fidèles ». Ces biens constituent l'ensemble des ornements et meubles répartis dans l'église paroissiale et les chapelles. Il serait fastidieux de les citer tous depuis les cloches, la tribune, la chaire à prêcher, les statues jusqu'aux moindres petits objets du culte comme une clochette ou une aube. Il en est recensé quatre-vingt. Tous ont été achetés avec le produit des quêtes ordinaires ou extraordinaires, soit en numéraire, soit en blé, soit en huile. Des dons ou legs ont été accordés à la fabrique par des particuliers dans des intentions bien précises. Ainsi, les deux autels en marbre de Saint-Joseph et des Ames du Purgatoire ont été offerts par un habitant de Grasse par un don de 1 000 francs en 1876. Quatre statues sont achetées en 1883 avec un legs de Jean-Baptiste Gras de 1 200 francs. Une chaire neuve est installée en 1896 grâce à un legs de Bruno Court de 645,75 francs. La commune procurait une aide de 50 francs chaque année.

¹⁵⁴ ADAM E Saint-Vallier 9 M 1.

¹⁵⁵ ADAM E Saint-Vallier 9 M 6. Lettre de René Castelli de Théoule au maire de Saint-Vallier.

¹⁵⁶ AP, délibération du conseil de fabrique du 30 septembre 1837.

¹⁵⁷ ADAM 3 V 512, Inventaire de la fabrique paroissiale de Saint-Vallier du 13 février 1906.

L'entretien et les réparations de l'église, des autels, des chapelles rurales ou de pèlerinage l'ont été grâce au dévouement des marguilliers et fabriciens, tous bénévoles et aux dons qu'ils récoltaient parmi la population. La gestion très stricte et méticuleuse des fonds de la Fabrique se remarque dans chaque procès-verbal où les comptes sont rendus au centime près. L'on fait des économies de « bouts de chandelle » en revendant la cire usagée et en cédant à un « vendeur d'ornement » de passage un « viel ostensor » en échange d'une chape neuve. Car il faut acheter tout ce qui sert au culte : hosties et vin de messe, cire, cierges et chandelles, saintes huiles pour les baptêmes, l'huile pour la lampe du Saint-Sacrement, registres et graduels, habits liturgiques, etc... Il faut payer le sonneur de cloches, la femme qui balaie l'église et celle qui blanchit le linge. De menus travaux d'entretien sont assurés également par la caisse de la fabrique : acheter une corde de 15 mètres pour la cloche, remplacer les vitres brisées, réparer la porte d'entrée, faire exécuter par le menuisier du village un placard pour les ornements, etc... Tout est pris en considération et le conseil de Fabrique établit même un budget prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'année suivante, en tenant compte des projets en vue, surtout pour les grosses dépenses.

La paroisse de Saint-Vallier se présente, au vu de ce qui précède, en harmonie avec la majorité de la communauté d'habitants et de ses élus. On ne remarque guère de heurts avec la municipalité, mais plutôt des lenteurs administratives, des refus polis générant des gênes de bon aloi sans conséquence pour la continuité d'une estime réciproque. Les curés successifs s'adaptent pleinement à la vie communautaire, respectant les traditions des habitants-paroissiens, adoptant facilement avec les fabriciens et recteurs les nouveaux statuts d'administration paroissiale imposés par l'Etat. Le chapitre suivant va révéler comment deux grandes crises vont être vécues et assimilées par la communauté.

• Les aléas de l'Histoire, Révolution et loi de 1905

Deux événements majeurs sont intervenus pour perturber l'organisation religieuse des communautés, le premier lors de la Révolution de 1789, le deuxième en 1905 lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les faits sont suffisamment connus pour ne pas les exposer ici d'une manière générale, nous allons seulement tenter de présenter comment ces deux crises ont été vécues et assimilées par la communauté de Saint-Vallier. Quelques éléments sont déjà apparus au cours de cette étude, en particulier en ce qui concerne la fabrique de la paroisse et les réactions découlant de la loi de 1905, mais d'autres faits, révélés par les archives, vont nous permettre de mieux saisir ce qui s'est passé dans la vie de la communauté.

Le cahier de doléances¹⁵⁸ a été rédigé le 19 février 1789 par 44 habitants de la commune sous la présidence de Blaize Ollivier, lieutenant du juge, de Pierre Court, maire et de Gabriel Chauvier et Honoré Ollivier, premier et second consuls. La moitié des signataires se retrouve entre 1788 et 1792 membres du conseil de la fabrique. Les revendications exposées sont classiques et n'offrent pas de particularités singulières, elles reprennent un discours commun copié sur un modèle. On n'y trouve pas de clauses propres concernant la commune au sujet de la gestion du temporel. La seule revendication spécifique concerne la dîme : « les dits sieurs députés demandent l'abolition de la disme de cette communauté et du casuel sous la condition que les prêtres nécessaires à desservir cette paroisse de même que l'entretien des ornements, l'église et maison pour loger les dits sieurs prêtres seront payés et entretenus aux dépens de qui le roy trouvera bon ». La dîme, prélevée par le chapitre de Grasse, était en partie reversée indirectement à la commune pour le traitement des curés et secondaires. Quant au casuel, il s'agit d'une redevance perçue par le curé lors de l'administration d'un sacrement. Les députés demandent donc que ces deux prélèvements soient abolis et que la gestion matérielle de la paroisse soit assumée par « qui le roy trouvera bon », mais non plus par la communauté et les fidèles.

¹⁵⁸ Derlange Michel, ouv. cité.

L'on sait que les curés et secondaires, à la suite de la Constitution civile du clergé, décret du 12 juillet 1790, seront astreints à prêter serment et seront rétribués par l'Etat et que le casuel subsistera. Cette Constitution perdurera jusqu'au 8 avril 1802 où fut établi le Concordat. La Constitution civile du clergé obligeait les curés à prêter le serment civique, mais le Saint-Siège, le 10 mars 1791, condamnait cette ordonnance. Le clergé se divisa alors en prêtres assermentés ou constitutionnels et en prêtres réfractaires ou insermentés. Un procès-verbal en date du 19 décembre 1790, reproduit par Sénéquier¹⁵⁹, nous révèle que « dans l'église paroissiale du lieu, Messire Marc-François d'Arluc Curé, avant la messe de paroisse, a prêté à notre présence, du peuple et de son vicaire le serment civique prescrit et a juré en conséquence de veiller avec soin sur les fidèles de la Paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi ». Sénéquier ajoute que « l'abbé Jean-François Puverel, le vicaire mentionné ci-dessus, était retenu, paraît-il, par quelques scrupules qui finirent par se dissiper ; il prêta serment comme son Curé, le 20 février 1791. Deux autres serments sont relatés par les archives communales¹⁶⁰. Le premier, en date du 4 novembre 1792, indique que « le citoyen Jean Olivier, natif dudit lieu, prêtre vicaire à Mougins, lequel nous a dit que se trouvant actuellement ici pour réparer sa santé, il se présentait pour satisfaire à la loi du 14 août dernier qui ordonne que toutes les personnes recevant un traitement ou pension de la nation prêteront devant la municipalité le serment d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant ». Le 28 février 1793, c'est au tour « du citoyen Jean Honoré Maubert, prêtre du lieu de Cabris, lequel nous a requis de recevoir le serment civique prescrit par la loi ». L'on sait qu'à Saint-Cézaire, l'abbé Cresp fit de même, mais avec restriction et qu'avant de mourir, le 10 août 1824, il rétracta ce serment devant le curé doyen de Saint-Vallier en disant que « le bien de l'église seul l'avait guidé et qu'il demandait pardon du scandale qu'il avait pu donner ». Quant à son vicaire, l'abbé Barrême, il refusa de prêter serment et poursuivit son sacerdoce en cachette. Mais, dénoncé par des patriotes, il dut se retirer, d'abord à Valbonne dans sa famille et ensuite s'exiler à Rome¹⁶¹.

Un signe, à la fois de soumission à la loi républicaine et d'indépendance, est à signaler lors du conseil de la fabrique en date 8 novembre 1795, où, contrairement aux autres séances, il est ajoutée cette phrase : « Nous tous professant le culte catholique, apostolique, et romain, en présence et à l'invitation de Marc François Darluc, curé de notre paroisse, avons procédé à la nomination des citoyens du Bureau de la fabrique de cette église paroissiale ... ». Marc François Darluc, dans les Comptes de la fabrique, est signalé de 1774 à 1799. Il fut secouru par le Bureau de la Fabrique réuni en séance extraordinaire le 26 décembre 1795 pour lui octroyer un traitement qu'il n'avait pas reçu depuis le 4 mars dernier.

Avec les expropriations révolutionnaires¹⁶², deux familles nobles se voient dépossédées de leurs biens, les Alziary et les Pontevès, mais également le chapitre de Grasse, seigneur temporel de Saint-Vallier. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces expropriations, mais seulement dans celles concernant les biens de la paroisse.

« L'œuvre pie de St-Esprit », ainsi qu'elle est nommée lors de l'inventaire, possède plusieurs terres, pré et terrains vagues, soit 18 parcelles, ainsi qu'une maison rue du Tour. L'ensemble est estimé pour 230 livres. En comparaison, les biens du chapitre sont évalués à 40 124 livres, ceux des Alazary à 15 893 livres et ceux des Pontevès à 20 217 livres. L'on a vu plus haut que les biens de la chapelle du Saint-Esprit provenaient de legs faits par les paroissiens, dont le plus ancien remonte à 1434 et que le produit de ces biens servait à secourir les nécessiteux. La Chapellenie de Notre-Dame se voit expropriée de deux terres estimées à 59 livres. La « rétorie de Sainte-Luce » est amputée de la chapelle Sainte-Luce et du terrain environnant, le tout estimé à 32

¹⁵⁹ Sénéquier, *Saint-Vallier*, Imbert, Grasse, 1890, p. 73.

¹⁶⁰ ADAM E Saint-Vallier BB 12, f° 301 et 314.

¹⁶¹ Meyronnet Henri (abbé), *Histoire civile et religieuse de Saint-Cézaire des origines à nos jours*. Vence, 1912, p. 79 et 84-85.

¹⁶² Coiffard, ouv. cité, p. 119-120 et 156-158.

livres. Enfin les trois chapelles Saint-Pons, Sainte-Brigitte et Saint-Antoine sont estimées en bloc pour 9 livres. La chapelle Saint-Jean n'est pas mentionnée. L'ensemble des biens de la paroisse s'élève à 330 livres, ce qui est bien peu par rapport aux biens du chapitre et des familles nobles. Ces biens devenus nationaux sont adjugés au plus offrant. Ceux de la chapelle du Saint-Esprit sont acquis par quatre personnes, la chapelle Sainte-Luce par un groupe de « onze habitants » et les trois chapelles par cinq habitants du village, Antoine Cavalier, Jean-François Camatte, Paul Chiris, Joseph Niel et Jean-Joseph Alziary¹⁶³. Si les biens de la chapelle du Saint-Esprit restèrent aux mains de leurs acquéreurs, les quatre chapelles achetées par seize habitants du village revinrent immédiatement à la paroisse comme en témoignent les comptes de la fabrique qui ne signalent aucune rupture dans leur gestion et entretien. A l'exception de J.-J. Alziary, tous les autres acheteurs font partie du conseil de la Fabrique entre 1789 et 1797. Il apparaît alors que l'achat des quatre chapelles est issu d'une volonté unanime de récupération de biens estimés comme une propriété communautaire. Beaucoup d'édifices religieux furent ainsi rachetés par des habitants attentionnés et cédés à la paroisse, mais pas tous cependant. Ainsi, à Saint-Cézaire, seules les chapelles Saint-Saturnin et Saint-Férreol furent « délaissées en faveur du culte catholique »¹⁶⁴. Celles de Saint-Blaise et de Notre-Dame de la Miséricorde demeurèrent à leurs acquéreurs et furent transformées en maisons particulières. A Saint-Vallier, encore et toujours continuité et respect des traditions.

Si la Révolution n'avait pas détruit le tissu paroissial ni l'organisation des confréries, la loi de 1905 y parvint radicalement. Ce n'est pas tant la mainmise sur les biens de l'Eglise qui fut capitale, mais bien la dissolution de la fabrique et l'étroite collaboration entre curés et paroissiens qui fut touchée. Le dernier procès-verbal de la fabrique en apporte le témoignage éloquent¹⁶⁵. Il s'agit d'une « violence » faite à l'Eglise et « à ses représentants » dans l'administration des biens « acquis par la générosité des fidèles ». Dès lors, le curé se retrouve seul, coupé juridiquement de ses paroissiens. Il lui faut composer avec l'administration communale, propriétaire des lieux et des objets du culte, du presbytère. Il n'est plus que le gérant et l'utilisateur de biens étrangers. Il est à la merci du bon vouloir communal en ce qui concerne l'entretien des édifices et leur appropriation.

Lors de l'inventaire du 13 février 1906, commencé à 10 heures du matin et terminé à 2 heures de l'après-midi, seul le curé doyen, Benoit Etienne, est présent, et représente « les membres du conseil de fabrique empêchés qui n'entendent nullement participer aux opérations d'inventaire ni légitimer ces opérations ». Le curé veut bien assister à l'inventaire « comme simple témoin » et refuse de « le revêtir de sa signature »¹⁶⁶. Il intervient cependant par deux fois, pour signaler que les deux autels en marbre de Saint-Joseph et du Purgatoire sont le fruit du don de la demoiselle Gabrielle Rouquier de Grasse. Le receveur des Domaines reconnaît, en fin d'inventaire, qu'« il n'y a pas eu d'incident au cours de la confection du présent inventaire ». Tout est recensé, jusqu'au moindre détail et estimé. La caisse de la fabrique est ouverte. Elle contient 111 francs 10 centimes en numéraire, 2 titres de rente, le registre des délibérations et des comptes et « autres documents de comptabilité de la fabrique ». En quatre heures de temps, l'affaire est close. Tout le patrimoine de la paroisse, acquis au cours de 300 ans par la générosité des fidèles, entretenu soigneusement par les confréries, les marguilliers et les recteurs, est inscrit sur un registre, évalué à quelques francs et séquestré. Le chemin de Croix acheté 145 francs en 1864 ne vaut que 10 francs, la statue de Saint-Vallier achetée 250 francs en 1872 ne vaut plus également que 10 francs. La chapelle du Saint-Esprit, dont la restauration est terminée en l'année même de l'inventaire et a coûté 1975 francs, est évaluée pour 105 francs ! Les deux jardins « dits jardins du bon Dieu », légués par l'abbé Bruéry, sont également séquestrés, car faisant partie des biens de la fabrique. Seul, le presbytère ou « maison curiale » échappe à l'inventaire car appartenant déjà à la commune. Sa valeur vénale est

¹⁶³ ADAM, 1 Q 15, 8 messidor An III.

¹⁶⁴ ADAM, 3 E 75/65, f° 108, 5 frimaire an 13 et 3 E 75/66, n° 117, 11 septembre 1809

¹⁶⁵ Voir le détail du compte-rendu au paragraphe *Bureau des marguilliers et conseil de Fabrique*.

¹⁶⁶ ADAM, 3 V 512, *Inventaire des biens dépendant de la fabrique paroissiale de Saint-Vallier*.

évaluée à 2 000 francs. Mais « une trentaine de vieux livres, œuvres de Bossuet, Ste Ecriture, etc » et la bibliothèque en bois avec quatre étagères, sans portes, sont estimées pour 20 francs.

La fabrique dissoute, nous manquons d'informations pour la période récente qu'est le XXe siècle. Nous ne pouvons nous référer qu'aux archives municipales pour connaître ce qui est advenu des édifices religieux. La chapelle Sainte-Brigitte qui avait été restaurée en 1837, est en ruines en 1920. Le municipalité la convertit en monuments aux morts en 1921. La chapelle du Saint-Esprit sert de coopérative alimentaire de 1929 à 1950, puis de point d'accueil pour le syndicat d'initiative et enfin aujourd'hui de salle de réunions et de cinéma. Les chapelles rurales sont également restaurées et entretenues, ainsi que l'église. A part une demi-douzaine de statues, acquises au cours de ce siècle par la paroisse, le mobilier de l'église et des chapelles est resté le même. Une quatrième cloche est installée en 1996 grâce aux dons des paroissiens¹⁶⁷. Mais il est difficile de connaître l'évolution de la pratique religieuse durant ce siècle. Subsistent toujours la fête patronale de la Saint-Constant et le pèlerinage à Saint-Jean. Depuis l'abandon des cultures, l'intercession de sainte Luce pour la pluie est devenue caduque.

Au terme de cette synthèse issue de l'inventaire du patrimoine religieux, nous pouvons relever plusieurs éléments caractéristiques concernant le sentiment religieux de la communauté et son expression au cours des siècles.

On remarque en premier lieu une relation indéfectible avec des lieux où se situent l'origine et la continuité de la vie communautaire. Quand elle se rend aux chapelles Saint-Jean et Sainte-Luce, encore aujourd'hui, la communauté n'y « processionne » pas seulement en temps que fidèles de la paroisse, mais surtout pour y retrouver les racines de sa naissance. Elle vient, de par sa volonté propre et commune, parfois contrecarrée, le plus souvent contrôlée par l'autorité ecclésiastique, se ressourcer et se revitaliser au plus profond de ses origines. Cette démarche n'est pas unique et se retrouve dans d'autres paroisses de Provence Orientale¹⁶⁸. Saint-Jean et Sainte-Luce sont perçus encore actuellement comme des lieux où la communauté doit se rendre régulièrement, même si la raison première de ces rendez-vous est devenue obscure. Anciens lieux de culte rassemblant deux communautés, ils rappellent l'unité et la permanence issues de leur fusion. Bien que l'église paroissiale soit devenue, depuis le milieu du XIIIe siècle, le centre officiel de l'expression religieuse, les deux anciennes églises n'ont pas perdu leurs fonctions de rassemblement et de lieux de cérémonies sacramentelles. A tel point qu'actuellement la chapelle Sainte-Luce est redevenue un lieu de célébrations de mariages et de baptêmes.

Cette continuité et ce retour vers les origines se doublent d'une démarche vers des lieux de culte « décentrés par rapport à l'église paroissiale » où l'on peut atteindre Dieu directement sans l'intermédiaire du prêtre, « chapelles de limites, christianisant un lieu cosmique, les chapelles de romérage s'opposent à l'église paroissiale au centre du village »¹⁶⁹. Saint-Jean, à près de 5 km du village, aux confins du territoire, est implanté au fond de la vallée sauvage de la Siagne, où arbres, rochers et sources jaillissantes offrent un espace de purification et de revitalisation. Sainte-Luce, au pied de la montagne dominant le plateau, est campée sur une vaste esplanade, inondée de lumière et baignée de chaleur¹⁷⁰. Ici aussi, le recours aux forces cosmiques se manifeste avec la lumière offerte aux mal voyants et l'eau intarissable d'un puits miraculeux¹⁷¹.

Ce retour aux origines dépasse largement le stade de la création de la communauté, telle qu'elle s'est constituée au Moyen Age, il va plonger au plus loin de son histoire et de son peuplement avec la survivance d'anciens rites agraires, avec la sacralisation entière de son terroir, aux endroits mêmes où, il y a des millénaires, leurs ancêtres préhistoriques élevèrent dolmens et tumulus.

¹⁶⁷ Cette cloche nommée Marie-Luce a été fondue le 15 février à Sévrier (Haute-Savoie) et baptisée le 14 avril par l'évêque de Nice, Mgr François Saint-Maccary. Parrain et marraine : Henri et Marinette Molino.

¹⁶⁸ Cf. M.-H. Froeschlé –Chopard et J.-C. Poteur, « Les Romérages en Provence Orientale, ... », op. cit.

¹⁶⁹ *Id.* p. 176.

¹⁷⁰ De par sa situation, adossé au pied de la montagne, le quartier est qualifié aujourd'hui de « petite Afrique ».

¹⁷¹ Peut-on avancer que sainte Luce ait remplacé un culte consacré au dieu gaulois Lug, dieu solaire ?

En deuxième lieu, la permanence de la mémoire se concrétise et se perpétue vers de nouvelles pratiques et de nouveaux objets de culte tout en conservant les anciennes. Quand la Contre-Réforme tridentine introduit la dévotion au Rosaire, le recours à saint Joseph et à la Vierge de Pitié pour les âmes du Purgatoire, l'on voit se créer immédiatement une confrérie pour chaque autel et dévotion. Mais, dans le même temps, le tableau de Saint-Eloi est sauvegardé, ainsi que ceux des chapelles champêtres et de pèlerinage. Puis les statues apparaissent et, en à peine quelques décennies, c'est l'acquisition de 9 statues avec des saints nouveaux. Mais les statues installées dans les chapelles sont celles des titulaires, sans apport étranger. Dès que les reliques de saint Constant sont apportées dans la paroisse, ce saint inconnu devient aussitôt le patron de la paroisse, puis du village, et une procession s'organise dans le même temps. Mais, au même moment, saint Vallier voit sa figuration, sous la forme d'une statue, réapparaître, après deux siècles d'absence. L'on assiste à une sorte de balancier où une nouveauté s'impose, mais ne détruit pas l'ancien acquit, où l'intérêt d'une protection nouvelle ne peut annihiler les anciennes, où la statuette de sainte Luce revient après quelques années d'absence dans son oratoire.

L'adaptation aux « aléas de l'histoire », comme nous les avons qualifiés, se révèle également dans le domaine institutionnel. La Révolution de 1789 et la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 n'ont pas entraîné de remous majeurs, ni de franches désapprobations. La Communauté se coule, avec facilité et aisance, dans les nouvelles lois et applique les décrets successifs avec calme et presque indifférence, comme si rien ne pouvait troubler son ordre social interne et sa cohésion communautaire. Paul Senequier¹⁷² note « que les événements tragiques des années 1792 et 1793, laissèrent Saint-Vallier dans son calme habituel, grâce au bon esprit de la population qui ne se démentit pas, d'ailleurs, pendant toute la durée de la Révolution ». Il remarque également que lorsque le citoyen Pierre Girard, dit la Barbette, vient à Saint-Vallier en tant qu'« Agent-national » pour qu'on lui dénonce les personnes suspectes d'incivisme révolutionnaire, l'autorité municipale lui répond « avec la plus grande satisfaction que tous les citoyens domiciliés en ce lieu ont donné depuis la Révolution des preuves du plus pur civisme », et il ajoute : « cette réponse est à noter, à une époque où la dénonciation était pratiquée partout sur une si vaste échelle ».

Si durant le cours du XIXe siècle deux chapelles rurales disparaissent, l'on édifie cependant à leurs emplacements deux croix portant les noms des saints titulaires pour qu'ils continuent leur intercession et qu'ils ne tombent pas dans l'oubli. On remarque le même phénomène de conservation de la mémoire pour des événements et des hommes qui ont marqué de leur empreinte la communauté. Que ce soit de Napoléon à un savant comme Adrien Guébard ou d'un conseiller municipal à un héros de la Résistance, la communauté multiplie les plaques commémoratives, stèles et monuments et ne manque pas à chaque anniversaire d'y pratiquer une cérémonie.

La mémoire des événements historiques de fondation de la communauté, le souci permanent de l'entretien des lieux sacrés, des sites et édifices religieux, le maintien de certaines processions et rites, offrent un ensemble cohérent de l'expression religieuse de la communauté. Cette expression relève autant des conditions d'ordre historique que d'ordre géographique. On reconnaît une assimilation, synthétisée dans une expression singulière et unique de la communauté, héritage qu'elle concrétise encore à l'heure actuelle dans ses diverses manifestations et qu'elle maintient avec obstination.

Mais qu'en est-il, par contre, de la croyance individuelle, du degré et de l'intensité de la relation personnelle avec Dieu et de la foi de chacun ? L'expression communautaire semble seule apparaître et ne révèle pas cet aspect intérieur et intime de l'âme. Mais si l'Eglise n'est qu'un « seul Corps », une communauté n'est-elle pas elle aussi un corps et un seul esprit¹⁷³ ? Pour le domaine intérieur, Dieu est le seul juge des « reins et des cœurs »¹⁷⁴.

¹⁷² P. Senequier, *Saint-Vallier*, Grasse, 1890, p. 76 et 79.

¹⁷³ Saint Paul, *I Epître aux Corinthiens*, 12, 12-13.

¹⁷⁴ *Livre de la Sagesse*, 1, 6. *Jérémie*, 11, 20. Dans l'Ancien testament, « les « reins » sont le siège des passions et des impulsions inconscientes, le « cœur », celui de l'activité consciente, intellectuelle aussi bien qu'affective. Ils sont

Sources manuscrites

Archives paroissiales (au Presbytère de Saint-Vallier, non cotées)

- 1748-1845. – « St Vallier. Livre pour servir au trésorier général des confréries de la paroisse ».

Une première partie contient les élections des marguilliers et l'approbation des comptes des confréries de 1748 à 1815. La deuxième partie détaille les comptes des confréries de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, de Notre Dame, de saint Pons, de sainte Luce, des Ames du Purgatoire, du Rosaire, de sainte Brigitte et du Saint Sacrement, de 1825 à 1845. Contient également les « Règles et Statuts du St Rosaire par St Dominique fondateur de la Confrérie », les « Cérémonies du Saint Rosaire », ainsi que le « Catalogue des Sœurs associées à la Confrérie du Saint Rosaire en l'année 1825 ».

- 1824-1892. - « Registre des délibérations de la Fabrique de St Vallier tenu par Mr David depuis 1824 et continué par Mr Bruéry le 1^{er} mai 1846 ».

Cahier comprenant les délibérations de la Fabrique à partir du 6 mai 1824 jusqu'au 1^{er} août 1892.

- 1825-1882. – « Registre des Dépenses et recettes de la Chapelle des Pénitents de St Vallier commencé le 18 avril 1825 ».

- 1865-1881. - « Registre des Dépenses et recettes de la Chapelles des Pénitents de St Vallier ».

- 1846-1872. – « Registre des Recettes et Dépenses de la Fabrique de St Vallier commencé le 1^{er} mai 1846 »

- 1872-1906. – « Registre contenant les recettes et les dépenses de la Fabrique de toutes les chapelles de la paroisse de Saint Vallier, commencé le douze mai 1872 ».

- 1906 – « Procès-Verbaux de la Fabrique ».

Seulement trois procès-verbaux, le dernier rappelant les « Séquestration des biens de la Fabrique » par suite de l'arrêté du 14 décembre 1906 avec protestation des membres du Conseil « contraints et forcés de se séparer de par la loi du 11 Xbre 1905 ».

Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM)

- 20 B 76. Chapelle Saint-Roch (1782).

- C 82. Etat des chemins de la viguerie de Grasse (1773).

- G 2. Achat d'une partie de la seigneurie de Saint-Vallier (1192).

- G 16. Visite pastorale (1550)

- G 17. Visite pastorale (1605).

- G 18. Visite pastorale (1616)

- G 20. Visite pastorale (1635).

- G 21. Visite pastorale (1658. 1659. 1560).

- G 22. Visite pastorale (1669).

- G 24. Visite pastorale (1679).

- G 25. Visites pastorales (1687. 1693. 1699).

- G 26. Visites pastorales (1712).

- G 28. Visite pastorale –1717)

- G 57. Visite pastorale (1729. 1733).

- G 58. Visite pastorale (1739. 1743)

- G 59. Visite pastorale (1746. 1751)

- G 272. Registre capitulaire du chapitre de Grasse (1709)

- G 561. Paiement et pose de la toile de l'Assomption (1658)

- G 895. Toit de l'église (1448). Réparation et « augmentation » de l'église (1541). Inventaire des ornements (1663).

- G 897. Devis des terres de Saint-Paul (1749).

- G 906. Transaction (1566, 21 mai).

- G 981. Nominations à la cure de Saint-Vallier par le chapitre de Grasse (1419-1629).

- G 1038. Visite pastorale (1648).

- G 1170. Castrum de la Motte (1242).

- H 694. Echange entre le chapitre de Grasse et l'abbaye de Lérins

- H 1057. Donation de l'église de Saint-Vallier à l'abbaye de Lérins (1061).

- 3 P 1327/1328. Cadastre (1817)
- 1 Q OO 15. Adjudication des biens nationaux (8 messidor an III).
- 3 V 219. Devis de réparation au toit de l'église, 1811.
- 3 V 512. Inventaire (1906).

Archives communales déposées aux Archives départementales (E Saint-Vallier)

- AA 1. Cahier des droits et privilèges de la communauté de Saint-Vallier (1302-1541).
- BB 12. Quartier du Monestier (1786).
- BB 14. Actes d'association des droits et libertés du lieu et terroir de St Vallier pour Me Hugo de la Tour (1539, 7 septembre).
- CC 1. Rapport sur les clots (1655).
- CC 3. Cadastre (1657).
- CC 6, 7, 8. Cadastre (1742).
- DD 1. Transaction (1527).
- DD 8. Devis des réparations de l'église (1760. 1768).
- DD 16. Réparation à la chapelle Sainte-Luce (1932).
- 01 D 010. Réparations chapelle Saint-Pons (1923).
- FF 3. Arrentement des terres du chapitre (1585).
- GG 2-10. Confrérie du Saint-Esprit (1665).
- HH 2. Rapport de délimitation des pâtis, passages et chemins (1569).
- 5 M 2. Monument aux Morts à Sainte-Brigitte (1921).
- 9 M 1. Demande d'achat d'une cloche (1808). Démolition d'un cabinet contre l'église (1863). Réparations au clocher (1873)
- 9 M 2. Réparations au toit de l'église (1957).
- 9 M 6. Réparation au toit de la chapelle Sainte-Luce (1948). Coopérative et cinéma à la chapelle Saint-Esprit (1929. 1950. 1960).
- 1 N 7. Procès verbal de délimitation du territoire de la commune de St-Vallier (1805).
- O 6 P 001. Lettre du Curé au Maire au sujet de la chapelle Sainte-Brigitte (1837. 1838).
- 4 O 2. Etat des chemins ruraux (1864).
- 4 O 10. Travaux au chemin de Siagne (1870). Chemin de Siagne (1939).

Sources orales

Nous remercions très chaleureusement MM. Emile Felix, Henri Molino, Jean Rebuffel et Antoine Traud, pour les renseignements qu'ils nous ont fournis, en particulier sur les anciennes cérémonies religieuses, ainsi que sur les croix.

Sommaire des Fiches Inventaire du Patrimoine religieux

EGLISE ET CHAPELLES

Dénomination Date inscrite	Date ¹⁷⁵	
1. Eglise de Saint-Vallier	1061*	
2. Chapelle Sainte-Luce	1605*	1562
3. Chapelle Saint-Pons	1605*	
4. Chapelle Sainte-Brigitte	1569*	
5. Chapelle Saint-Jean	1669*	
6. Chapelle Saint-Esprit	1648*	1635

Chapelle, église et monastère disparus

7. Chapelle Saint-Antoine	1585*
8. Chapelle Saint-Roch	1605*
9. Chapelle-Ermitage Saint-Paul	
10. « <i>Ecclesia de Motta</i> ». Eglise et monastère de Saint Jehan	1242*
11. Chapelle de Carodi	1817*

ICONOGRAPHIE et STATUAIRE

Dénomination	Lieu	Datation
12 Retable et toile de l'Assomption	Eglise	1647-1658
13 Retable et toile de N-D. du Rosaire	Eglise	? - Milieu XVIIe
14 Retable et toile de Saint-Joseph	Eglise	1669
15 Toile de Saint-Eloi	Eglise	début XVIIe
16 Toile des Ames du Purgatoire	Eglise	début XVIIIe
17 Toile de Saint-Jean-Baptiste	Chapelle St-Jean	1669*
18 Toile de Sainte-Luce	Chapelle Ste-Luce	1652
19 Retable de Sainte-Luce	Chapelle Ste-Luce	milieu XVIe
20 Ex-voto des Pénitents Noirs de Grasse	Chapelle Ste-Luce	1776
21 Niche et buste reliquaire de saint Constant	Eglise	Fin XVIIe
22 Niche et buste reliquaire de sainte Félicissime	Eglise	Fin XVIIe
23 Statue de saint Vallier	Eglise	1871
24 Statue Vierge du Rosaire	Eglise	1882
25 Statue Immaculée Conception	Eglise	1882
26 Chemin de Croix	Eglise	1864
27 Buste reliquaire de Sainte Luce	Chapelle Ste-Luce	1829*
28 Christ en croix	Eglise	XVIe
29 Statue du Sacré-Cœur	Eglise	1906*
30 Statue de la bienheureuse Jeanne d'Arc	Eglise	Entre 1909 et 1920
31 Statue de sainte Thérèse de Lisieux	Eglise	A partir de 1925
32 Statue de saint Antoine de Padoue	Eglise	1906*
33 Statue de sainte Rita	Eglise	
34 Statue de sainte Anne	Chapelle Sainte-Luce	1906*

¹⁷⁵ Le signe * indique la première mention tirée de sources d'archives ou autres.

35 Statue de la Vierge à l'enfant	Chapelle Sainte-Luce	
36. Buste reliquaire de saint Vidal	Eglise	1906*
36 Statue de saint Joseph et enfant Jésus	Eglise	1906*
37 Statue de St-Jean-Baptiste	Saint-Jean	1882
38 Statue de Sainte Luce	Chapelle Sainte-Luce	

Tableaux et Statues disparus

44. Tableaux et statues du 17ème	Eglise et chapelles	
45. Fresques des Pénitents	Maison place F. Mistral	1912*
46. Apôtre saint Simon	Sacristie	1982*

CROIX ET ORATOIRES

Dénomination	Type	Date
47. Croix de Saint-Roch	Croix fer sur piédestal	1827
48. Oratoire de Sainte-Luce	Pilier en maçonnerie	1826*
49. Oratoire de Sainte-Anne	Pilier en maçonnerie	XVIIIe *
50. Oratoire de Notre-Dame	Pilier en maçonnerie	1951
51. Oratoire du Pilon	Pilier en maçonnerie	1777
52. Croix de Siagne	Croix fer sur colonne	1841*
53. Croix du Blacasset	Croix bois	1930*
54. Croix de Sainte-Luce	Croix fer sur colonne	1830*
55. Croix du Largadou	Croix fer	1930*
56. Croix de Collet Assou	Croix fer	1864*
57. Croix de Cabris	Croix fer	1817*
58. Croix du Grand Passage	Croix fer	1930*
59. Croix du Cimetière	Croix fer sur piédestal	1857
60. Croix du Chêne bénit	Croix fer sur piédestal	1896*
61. Croix de Saint-Antoine	Croix fer sur pilier	1886
62. Croix de Feissolade	Croix fer	?
63. Croix du Col de la Lèque	Croix fer	1902*
64. Croix du Castellas	Croix fer sur pilier	1657*
65. Croix du Pas de la Faye	Croix fer	1975*

Croix et oratoires disparus

66. Oratoire de Saint-Hubert	Oratoire	1877*
67. Oratoire du Petit Saint-Jean	Oratoire	1864*
68. Croix des Gardes	Croix en bois	1805*

Résumé chronologique

Date	Lieu	Objet	Sources
1061 14 mars	Eglise	Mention de l'église de St-Vallier	ADAM H 1057
1242 3 septembre	Eglise	Mention de l'église de St-Vallier	Pouillés
1448 14 mai	Eglise	Réparations au toit	ADAM G 895
1541..	Eglise	Augmentation et réparations	ADAM G 895
1569..	Ste Brigitte	Première mention	AC/ADAM HH 2
1585 9 juillet	St-Antoine	Première mention	AC/ADAM FF 3
1605 27 juin	Ste-Luce	Chapelle "hors la ville"	ADAM G 17
1605 27 juin	St-Pons	Chapelle "hors la ville"	ADAM G 17
1605 27 juin	Ste Brigitte	Chapelle "hors la ville"	ADAM G 17
1605 27 juin	St-Antoine	Visite à la chapelle	ADAM G 17
1605 27 juin	St-Roch	Visite à la chapelle	ADAM G 17
1605 27 juin	Eglise	Autel de Notre-Dame	ADAM G 17
1655..	Ste-Luce	Quartier de Ste-Luce	AC/ADAM CC 1
1657...	Croix du Castellas	Première mention	Cadastre
1658	Eglise	Pose de la Toile de l' Assomption	ADAM G 561
1657...	Croix du Castellas	Première mention	Cadastre
1659 10 août	Eglise	Toile de l'Assomption. Mention	ADAM G 21
1663...	Eglise	Inventaire des ornements	ADAM G 895
1669 7 septembre	St-Pons	Visite à la chapelle	ADAM G 22
1669 7 septembre	St-Roch	Visite à la chapelle	ADAM G 22
1669 7 septembre	Chapelle Pénitents	Visite à la chapelle	ADAM G 22
1669 7 septembre	Eglise	Retable du Rosaire.	ADAM G 22
1669 7 septembre	Eglise	Retable de Saint-Joseph	ADAM G 22
1669 7 septembre	Chapelle St-Jean	Toile de Saint-Jean	ADAM G 22
1669 7 septembre	Chapelle Ste-Luce	Retable de Sainte-Luce	ADAM G 22
1669 7 septembre	St-Jean	Visite à la chapelle	ADAM G 22
1679 28 octobre	Eglise	Description de Toile Assomption	ADAM G 24
1679 28 octobre	Eglise	Retable de Saint-Joseph	ADAM G 24
1679 28 octobre	Eglise	Autel Saint Eloi	ADAM G 24
1679 28 octobre	Chapelle St-Jean	Toile de Saint-Jean	ADAM G 24
1679 28 octobre	Chapelle Ste-Luce	Retable de Sainte-Luce	ADAM G 24
1679 29 octobre	Eglise	Description de l'église	ADAM G 25
1679 29 octobre	Ste-Luce	Description de la chapelle	ADAM G 25
1679 29 octobre	St-Pons	Visite à la chapelle	ADAM G 25
1679 29 octobre	Ste Brigitte	Visite à la chapelle	ADAM G 25
1679 29 octobre	St-Jean	Visite à la chapelle	ADAM G 25
1679 29 octobre	Chapelle Pénitents	Visite à la chapelle	ADAM G 25
1679 29 octobre	St-Antoine	Visite à la chapelle	ADAM G 25
1679 29 octobre	St-Roch	Visite à la chapelle	ADAM G 25
1679 29 octobre	Eglise	Description de Toile Assomption	ADAM G 24
1679 7 septembre	Chapelle Ste-Luce	Toile de Sainte-Luce	ADAM G 24
1687 14 septembre	Ste-Luce	Visite à la chapelle	ADAM G 25
1687 14 septembre	Eglise	Autel de Notre-Dame	ADAM G 25
1687 14 septembre	Eglise	Retable de Saint-Joseph	ADAM G 25
1687 14 septembre	Eglise	Autel Saint Eloi	ADAM G 25
1687 14 septembre	Chapelle Ste-Luce	Toile de Sainte-Luce	ADAM G 25
1687...	Chapelle Pénitents	Visite à la chapelle	ADAM G 25
1693 10 septembre	Ste-Luce	Voûte entrouverte	ADAM G 25
1693 10 septembre	Eglise	Autel de Notre-Dame	ADAM G 25
1693 10 septembre	Eglise	Autel Saint Eloi	ADAM G 25
1693 10 septembre	Eglise	Buste reliquaire St-Constant	ADAM G 25
Date	Lieu	Objet	Sources
1699 25 octobre	Eglise	Buste reliquaire St-Constant	ADAM G 25

1699 25 octobre	Eglise	Buste reliquaire Ste-Félicissime	ADAM G 25
1709 13 décembre	Chapelle Ste-Luce	Danse à l'épée nue	ADAM G 272
1712 8 juillet	Eglise	Toile et retable de l'Assomption	ADAM G 26
1712 8 juillet	Eglise	Description de Toile Assomption	ADAM G 26
1712 8 juillet	Eglise	Autel Saint Eloi	ADAM G 26
1712 8 juillet	Eglise	Autel Ames du Purgatoire	ADAM G 26
1712 8 juillet	Eglise	Retable de Saint-Joseph	ADAM G 26
1760...	Eglise	Réparations au clocher	AC/ADAM DD 8
1817 4 mai	Croix de Siagne	Pose d'un piédestal	AP Fabrique
1817...	Croix de Cabris	Première mention	Cadastre
1817...	Oratoire Ste-Anne	Première mention	Cadastre
1817...	Oratoire du Pilon	Première mention	Cadastre
1826 ...	St-Pons	Crépissage	AP Fabrique
1826 16 avril	St-Jean	Chandeliers et croix	AP Fabrique
1826 7 avril	Ste-Luce	Achat d'une cloche	AP Fabrique
1827 17 septembre	St-Pons	Achat d'une croix en fer	AP Fabrique
1827 24 février	Eglise	Pose de la balustrade du Rosaire	AP Fabrique
1827..	Oratoire Ste-Luce	Réparations	AP Fabrique
1827...	St-Pons	Arceau d'entrée	AP Fabrique
1828 2 mai	St-Pons	Pose de la croix sur le toit	AP Fabrique
1828...	St-Jean	Création du pavillon ou auvent	AP Fabrique
1829 15 juin	St-Pons	Achat de 300 malons	AP Fabrique
1829 3 septembre	Eglise	Anges de Saint-Joseph	AP Fabrique
1829 3 septembre	Chapelle Ste-Luce	Restauration du buste de Ste-Luce	AP Fabrique
1830 10 octobre	St-Pons	Règlement de la pose des malons	AP Fabrique
1830 25 novembre	Croix de Ste-Luce	Piédestal	AP Fabrique
1830 29 avril	Ste-Luce	Agrandissement du sanctuaire	AP Fabrique
1831 30 septembre	Ste-Luce	Restauration chapelle Ste-Anne	AP Fabrique
1831 30 septembre	St-Jean	Embellissement du tableau	AP Fabrique
1832 11 mai	Eglise	Restauration autel St-Joseph	AP Fabrique
1832 3 avril	Ste-Luce	Balustrade	AP Fabrique
1833 15 avril	Ste-Luce	Plantation de 3 cyprès	AP Fabrique
1834 1er février	St-Jean	Cartons de l'autel	AP Fabrique
1834 27 avril	Ste-Luce	Procession de St-Cézaire	AP Fabrique
1835 10 mars	Ste Brigitte	4 chandeliers en bois	AP Fabrique
1837 2 avril	Ste Brigitte	Réparations	AP Fabrique
1839 10 août	Ste-Luce	Pose d'un bénitier	AP Fabrique
1841 5 avril	Oratoire Ste-Anne	Réparations	AP Fabrique
1842 11 mai	Ste Brigitte	Balustrade	AP Fabrique
1842 25 mai	Croix de Siagne	Réparation	AP Fabrique
1844 6 mai	Ste-Luce	Procession de St-Cézaire	AP Fabrique
1845 14 avril	Croix de Siagne	Réparation + croix	AP Fabrique
1847 17 janvier	Eglise	Achat d'un ostensor	AP Fabrique
1848 6 mai	Eglise	Marches du maître-autel	AP Fabrique
1851 27 avril	Eglise	Construction de la tribune	AP Fabrique
1853 30 août	Eglise	Dorure du buste St-Constant	AP Fabrique
1853 30 août	Eglise	Dorure du buste Ste-Félicissime	AP Fabrique
1853 30 janvier	Eglise	Dallage de l'église	AP Fabrique
1858 10 septembre	Eglise	Achat d'un tableau de St J.Baptiste	AP Fabrique
1858 octobre	Eglise	Achat d'une cloche	AP Fabrique
1863 2 août	Eglise	Retable de Saint-Joseph	AC/ADAM 9 M 1
1864 12 septembre	Eglise	Achat du Chemin de Croix	AP Fabrique
Date	Lieu	Objet	Sources
1864 2 mars	Croix de Collet Assout	Première mention	AC/ADAM 4 O 2
1869 28 juillet	Eglise	Pose du maître-autel	AP Fabrique
1872 30 août	Eglise	Achat de la statue de Saint-Vallier	AP Fabrique
1874 16 mars	Eglise	Clochette de la sacristie	AP Fabrique

1880 4 juin	Eglise	Achat statue de la Vierge du Rosaire	AP Fabrique
1880 4 juin	Eglise	Achat statue Immaculée Conception	AP Fabrique
1883 5 août	Eglise	Paiement de la grosse cloche	AP Fabrique
1885 octobre	Croix de St-Antoine	Don pour la croix	AP Fabrique
1897 17 juillet	Eglise	Pose de la chaire à prêcher	AP Fabrique
1898 7 juin	Croix de St-Antoine	Peinture	AP Fabrique
1902 2 septembre	Croix Col de la Lèque	Première mention	Guebhard
1906 6 novembre	Chapelle Pénitents	Constat des réparations	AP Fabrique
1906..	Chapelle Pénitents	Séquestration de la chapelle	AP Fabrique
1921 29 novembre	Ste Brigitte	Monument aux morts	AC/ADAM 5 M 2
1923...	St-Pons	Réparations à la voûte et au toit	AC/ADAM 01 D 010
1929 30 avril	Chapelle Pénitents	Ouverture de la coopérative	AC/ADAM 9 M 6
1932 7 avril	Ste-Luce	Réparations au toit	AC/ADAM DD 16
1948-1949	Ste-Luce	Réparations au toit	AC/ADAM 9 M 6
1950 1er décembre	Chapelle Pénitents	Résiliation du bail de la coopérative	AC/ADAM 9 M 6
1957-1958	Eglise	Réparations au toit	AC/ADAM 9 M 2
1977-1978	Chapelle St-Esprit	Restauration	

Inventaire comparatif 1981-2000 ¹⁷⁶				
OBJET	LIEU	Inventaire 1981	Inventaire 2000	Sources
			* = 1ère mention	
Retable du maître-autel	Eglise	1647	1647	Daté
Toile de l'Assomption	Eglise	XVIIIe ?	1658	ADAM G 561
Devant du maître-autel	Eglise	XIXe ?	1869	AP Fabrique
Buste de Sainte-Félicissime	Eglise	début XIXe	1699*	ADAM G 25
Buste de Saint-Constant	Eglise	début XIXe	1693*	ADAM G 25
Retable de Saint-Joseph	Eglise	second quart XVIIIe	1712*	ADAM G 26
Toile de Saint-Joseph	Eglise	début XIXe	1669	ADAM G 22
Toile de Saint-Eloi (St Vallier)	Eglise	XVIIIe ?	1635*	ADAM G 24
Statue de Saint-Vallier	Eglise	XIXe	1872	AP Fabrique
Retable du Rosaire	Eglise	second quart XVIIIe	1679*	ADAM G 24
Toile du Rosaire	Eglise	second quart XVIIIe	1679*	ADAM G 24
Devant d'autel du Rosaire	Eglise	XIXe ?		
Statue Vierge du Rosaire	Eglise	XIXe	1882	AP Fabrique
Christ en croix	Eglise	XVIe	1635* ?	
Toile des Ames du Purgatoire	Eglise	XVIIIe ?	1712*	ADAM G 26
Stations du chemin de croix	Eglise	XIXe ?	1864	AP Fabrique
Buste de Saint-Vital	Sacristie	début XIXe	1906*	Inventaire
Buste de Sainte-Justine	Sacristie	début XIXe	1906*	Inventaire
Toile de Sainte-Luce	Ste-Luce	1651	1651	Daté
Buste de Sainte-Luce	Ste-Luce	début XIXe	1829*	AP Fabrique
Ex-voto des Pénitents	Ste-Luce	1776	1776	Daté
Retable de Sainte-Luce	Ste-Luce	fin XVIe ?		
Bénitier de Sainte-Luce	Ste-Luce	fin XVIe ?	1839	AP Fabrique
Toile de Saint-Jean-Baptiste	St-Jean	non recensée	1669*	ADAM G 22
Statue Immaculée Conception.	Eglise	non recensée	1882	AP Fabrique
Croix de procession	Sacristie	non recensée	1663*	ADAM G 895
Statue de Ste-Thérèse	Eglise	non recensée		
Statue de St-Antoine de Padoue	Eglise	non recensée	1906*	Inventaire
Statue de Sainte-Rita	Eglise	non recensée		
Statue de Sainte-Anne	Ste-Luce	non recensée	1906*	Inventaire
Statue Vierge à l'Enfant	Ste-Luce	non recensée		
Statue de Saint-Pons	St-Pons	non recensée		
Statue N.D. de la Salette	St-Pons	non recensée		
Statue de Saint-Joseph	Eglise	non recensée	1906*	Inventaire
Statue de Saint-Jean-Baptiste	St-Jean	non recensée	1882	AP Fabrique
Statue de Sainte-Luce	Ste-Luce	non recensée		
Statue du Sacré-Cœur	Eglise	non recensée	1906*	Inventaire
Statue de Jeanne d'Arc	Eglise	non recensée		

¹⁷⁶ L'inventaire de 1981 a été établi par Melle Odile Stublier, chercheur attaché au musée du Palais Lascaris, Nice.

